

CHAMBRES d'AGRICULTURE

MAI 2015

n° 1043

Prix: 13 euros

SORTIE DES QUOTAS LAITIERS

QUELLES ÉVOLUTIONS, POUR QUELLES ADAPTATIONS ?

EUROPE
SORTIE DES
QUOTAS LAITIERS,
SIMPLIFICATION

P.08

NOS RÉGIONS ONT DE L'AVENIR

**LA RÉDUCTION DE LA
VULNÉRABILITÉ AGRICOLE AUX
INONDATIONS DU RHÔNE**

Pages centrales

JURIDIQUE

DES OUTILS DE RÉGULATION
DES MARCHÉS À LA
CONTRACTUALISATION

P.30



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE

CHAMBRES d'AGRICULTURE

EXPERTISE ÉCONOMIE
ANALYSE DÉCRYPTAGE
PERSPECTIVES AGRICOLES
INNOVATION AGRONOMIE
RÉGLEMENTATION **RECHERCHE**
RÉGIONS

Pour comprendre et anticiper
les changements conjoncturels
et structurels de l'agriculture
et du développement des territoires :

Abonnez-vous à la revue Chambres d'agriculture



OFFRE D'ABONNEMENT 2015 À LA REVUE CHAMBRES D'AGRICULTURE

POUR 1 AN AU TARIF DE **89 EUROS** (OFFRE VALABLE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2015)

Raison sociale :

Destinataire :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. : Fax :

Je joins un chèque* de 89 euros au titre de l'abonnement revue
à envoyer à APCA, 9 avenue George V, 75008 Paris

* Chèque à libeller à l'ordre de M. l'Agent comptable de l'APCA



REPÈRES

La France pays hôte de la conférence internationale des boursiers Nuffield	02
RTE Chambres d'agriculture > Quand électricité et élevage font bon ménage	05
Assemblée générale de l'AREPO > Les produits d'appellation d'origine « européen » défendus.	07

EUROPE

Sortie des quotas laitiers, simplification > Interview croisée de Guy VASSEUR Président de l'APCA et de Michel DANTIN, Député européen	08
--	----

DOSSIER



Sortie des quotas laitiers

Quelles évolutions pour quelles adaptations ?

Éditorial : Un tournant historique !

par Claude COCHONNEAU, Vice-Président de l'APCA

11

Pourquoi sortir des quotas laitiers ? 12

Réguler les marchés du lait dans l'après quota 15

La fin des quotas laitiers rupture ou continuité ? 17

La sortie des quotas laitiers en Suisse 21

Une nouvelle dynamique chargée de contraintes et d'incertitudes

Par Daniel ROGUET, Président de la Commission élevage de l'APCA,

Président de la Chambre d'agriculture de la Somme et éleveur laitier 24

CNIEL / Un engagement renforcé pour le développement des marchés

Par Thierry ROQUEFEUIL, Président du CNIEL et de la FNPL 25

Industrie-agro-alimentaire > La fin des quotas laitiers constitue plutôt une opportunité

Par Michel NALET, Directeur de la Communication et des relations extérieures du groupe Lactalis 26

NOS RÉGIONS ONT DE L'AVENIR

La réduction de la vulnérabilité agricole aux inondations du Rhône **pages centrales**

REPÈRES

Réforme territoriale > Les Chambres d'agriculture prêtes au 1^{er} janvier 2016 **27**

Concours Lépine > Une invention en lien étroit avec l'agriculture **28**

JURIDIQUE

Des outils de régulation des marchés à la contractualisation **30**

EUROPE

Strat- training > Faire évoluer les compétences des conseillers agricoles **32**

AGENDA

33

À LIRE

34

INNOV'ACTION

Le rendez-vous des agriculteurs qui innovent ! **36**

ONT PARTICIPÉ À LA RÉDACTION DE CE NUMÉRO :

Chambres d'agriculture France

Justin LALLOUET, Sylvain LHERMITTE, Service Europe et action internationale / Dominique BOUVIER, Direction Entreprises et conseil / Maïlis de MAREUIL, Service Communication / Frédéric Ernou, Instances et réseau / Chantal ROVELLI, Graphiques / Frank PERVANÇON, Réseau APCA / Denis HOFFMANN, Attaché de direction RTE

Nos Régions ont de l'avenir

Coralie FONDIN et Benoit LESCUYER, Chambre d'agriculture du Gard / Claire BERNARD, Chambre d'agriculture de Vaucluse / Christelle MACE, Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône / Alice BOUTON et Frédéric SOURD, Chambre d'agriculture de la Drôme / Régis PERIER, Chambre d'agriculture de l'Ardeche.

COORDINATION DU DOSSIER

voir page 10

UNE PUBLICATION DE L'ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

9 avenue George V - 75008 Paris
Tél : 01 53 57 10 10
Mél : accueil@gapca.chambagri.fr
www.apca.chambagri.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Régis DUBOURG

RÉDACTRICE EN CHEF

Aurélie CALLAND

RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT

Victor SIMÉON

Règlement bancaire à l'ordre de M. l'Agent comptable de l'APCA
Service abonnement : 01 53 57 11 44
Abonnement annuel 2014 : 89 €
Vente au numéro 13 €

Tarif spécial enseignement
Vente par lot de 10, hors Chambres d'agriculture 89 €

Numéro d'inscription à la Commission paritaire 0420B07221
ISSN 0396-7883

Dépôt légal à parution

MISE EN PAGE

Agence Linéal - 19 rue de Roubaix - Lille

IMPRESSION

Imprimerie Decombat,
3 rue Gambetta,
63360 GERZAT

LA FRANCE, PAYS HÔTE DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES BOURSIERS NUFFIELD

Après la Nouvelle-Zélande, la France a accueilli, à Reims, la conférence des boursiers de la Fondation internationale NUFFIELD (appelée CSC pour « Contemporary Scholars Conference »). Des conférences, débats avec des grands témoins et des visites de terrain étaient au programme.

Les Chambres d'agriculture sont des partenaires historiques de la Fondation Nuffield, et entendent accompagner le développement de cette initiative internationale pour la promotion d'une agriculture entreprenante et innovante.

À ce titre, Christophe HILLAIRET, Président de la Chambre d'agriculture d'Ile-de-France, membre du bureau de l'APCA et Didier CARAES, collaborateur de l'APCA au sein de la Direction Economie des agricultures et des territoires, ont participé à une journée de présentations et de débats sur les agricultures française et européenne.

2

SÉANCE DE TRAVAIL ET PRÉSENTATION DE DIPLÔME LORS DE CONTEMPORARY SCHOLARS CONFERENCE.



© Photo D King



INTERVIEW DE Sarah SINGLA

Présidente de Nuffield France et
agricultrice

Quel était l'objectif de cette conférence et en quoi s'inscrit-elle dans le développement de la Bourse Nuffield en France ?

Nous avons eu l'honneur de recevoir plus de 75 boursiers, agriculteurs venant de différents pays (Australie, Nouvelle-Zélande, Brésil, Chine, Mozambique, Inde, Pays-Bas, Angleterre, Irlande, Ecosse, et France). Tous sont venus échanger et partager leurs expériences et leur savoirs au cours d'une semaine placée sous le thème : « L'agriculture de demain : une agriculture de pointe et un secteur agricole dynamique ».

Au cours de chaque journée, ils ont pu aborder des sujets divers avec des experts de haut niveau. Des thèmes très variés et riches qui, au travers de visites ou d'interventions, leur ont permis de balayer un large panel d'éléments touchant à l'agriculture, tels que l'organisation de l'agriculture dans le monde, la communication, big data, l'innovation ou encore le leadership.



**ASSOCIATION
FRANCE
NUFFIELD**

Nous avons été ravis que tous nos intervenants aient accepté de venir témoigner de leur expérience au cours du Contemporary Scholar Conference.

Cela leur a permis de voir d'un peu plus près ce qu'était Nuffield et nous espérons que cela contribuera au développement de cette bourse en France, que ce soit par la recherche de futurs candidats ou la mise en place de partenariats.

Nous avons également souhaité donner l'occasion aux boursiers de visiter quelques-uns des fleurons de la région champenoise avec des exemples concrets en termes d'innovation : qu'il s'agisse du pôle de compétitivité de Reims ou encore des aménagements récemment réalisés par Moët et Chandon comme, par exemple, ceux visant à réduire des impacts environnementaux.

Le programme du Contemporary Scholar Conference a été construit dans l'objectif de permettre à chacun de découvrir, de partager et de prendre du recul et de la hauteur par rapport aux enjeux agricoles et aux défis qu'ils seront amenés à relever.

Vous avez vous-même bénéficié d'une bourse Nuffield. Pouvez-vous nous expliquer ce que celle-ci vous a apporté professionnellement et personnellement ?

« Un jour, au cours de votre existence, vous aurez l'occasion de changer votre vie et votre vision, n'hésitez pas, faites-le ! ». C'est un peu la phrase qui résumerait l'expérience Nuffield.

Du point de vue professionnel, cette bourse nous permet d'approfondir un sujet de notre choix au travers d'un voyage d'étude que nous planifions. C'est très enrichissant de pouvoir aller voir ailleurs, de confronter les opinions, de découvrir d'autres façons de produire et de penser. On en ressort grand également du point de vue personnel, car cela permet de prendre du recul sur notre propre situation et au-delà, nous nous sommes enrichis de nouvelles amitiés et d'un réseau mondial en tissant des liens avec des personnes d'autres pays.

Il ne faut pas oublier que l'agriculture est avant tout une belle aventure humaine !! ●

NUFFIELD PÉPINIÈRE DE FUTURS RESPONSABLES PROFESSIONNELS

INTERVIEW DE Christophe HILLAIRET

Président de la Chambre d'agriculture d'Ile-de-France
et membre du bureau de l'APCA.

Pourquoi avez-vous accepté de participer à cette conférence internationale des boursiers Nuffield ?

La Bourse Nuffield constitue un formidable outil de formation de futurs responsables professionnels, notamment sur les thématiques de dimensions internationales.

Le fait de s'inscrire dans cette dynamique procure une grande ouverture d'esprit et confère une vision plus globale et mondiale des différentes problématiques agricoles. Les échanges qui s'effectuent dans ce cadre permettent à différentes visions de l'évolution et de l'encadrement de l'agriculture de se confronter. Comprendre l'autre établit toujours un avantage, notamment dans un contexte de négociations internationales et/ou de défense d'un modèle agricole. Il est donc très important que la profession s'investisse dans la promotion de cette bourse et suscite de nombreuses candidatures.

Quels furent les principaux thèmes abordés durant les échanges avec les boursiers internationaux et les autres participants à cette conférence ?

Ce congrès a été intéressant à plus d'un titre. Il a permis notamment aux jeunes congressistes d'évoquer et de comparer les différentes politiques agricoles

à l'échelle internationale. Tous se sont ainsi rendus compte que les visions et positions d'un Australien, d'un Africain du Sud, ou d'un Européen comportaient de grandes dissemblances et parfois de fortes divergences. Les notions de terroir et de territoires n'a ainsi pas la même résonance et ne bénéficient pas de la même attention suivant les continents. Fort à propos, cet événement se déroulait ainsi à proximité même des vignobles de Champagne.

La qualité des intervenants et la profondeur de leurs analyses ont été un moment très fort de cet événement. Je pense notamment aux interventions et à la participation d'Olivier de BOHAN, PDG de Cristal Union et de Pierre PAGESSE ancien président de Limagrain (1992-2011) et actuellement président du GNIS. Plusieurs représentants du COPA-COGECA étaient également présents.

Certains responsables de Momagri ont également présenté leur vision d'une politique agricole commune reposant notamment sur l'instauration de dispositifs contracycliques, plusieurs tables rondes et ateliers de travail ont été organisés. Bref les échanges ont été nourris et de haute portée. Enjeux sanitaires et environnementaux, régulation, problématiques portuaires, de multiples thématiques ont ainsi pu être évoqués en toute liberté de parole. Je pense ainsi



personnellement que tous les participants se sont trouvés enrichis d'un tel événement. ●

Les candidatures pour l'obtention d'une bourse Nuffield 2016 sont ouvertes et s'effectuent sur le site Nuffield France :
<http://nuffieldfrance.fr/>



Propos recueillis par
Victor Siméon
Chambres d'agriculture France
Direction Communication et relations
publiques

Coordination de l'article
Justin LALLOUET
Service Europe et action internationale

RTE CHAMBRES D'AGRICULTURE QUAND ÉLECTRICITÉ ET ÉLEVAGE FONT BON MÉNAGE



Rte

Réseau de transport d'électricité

Une expérimentation est en cours, sous l'égide des Chambres départementales, pour aménager à des fins d'élevage, les terrains situés dans l'emprise des lignes électriques de RTE...

La Confédération Nationale de l'Élevage (CNE) et Réseau de Transport d'Électricité (RTE), ont conclu un accord de partenariat en février 2014 visant à développer et consolider les relations aux niveaux national et local entre les éleveurs et RTE. En premier lieu, cet accord a pour objet l'aménagement et l'exploitation, à des fins d'élevage, des terrains situés sous les lignes électriques existantes ou à construire.

Dans ce cadre, RTE s'engage à réaliser des aménagements initiaux (clôtures, dessouchage, réalisation de prairies...) pour rendre ces terrains propices à l'élevage ; les éleveurs s'engageant, pour leur part, à assurer l'entretien de ces espaces par le pâturage des troupeaux et/ou le fauchage.

Un partenariat « gagnant/gagnant » qui permet à l'éleveur d'accroître la surface de son exploitation sans avoir à investir pour réaliser l'aménagement initial des terrains et à RTE d'éviter des coûts d'entretien dans la durée, tout en privilégiant un mode d'intervention plus favorable à la préservation de la biodiversité. Pour tester et valider les modalités de mise en œuvre de cette démarche, une expérimentation est conduite, sous l'égide des Chambres départementales, dans trois départements : la Haute Loire, le Cantal et l'Aveyron à la fois sous des lignes existantes et une ligne en construction.

Sur la base d'un recensement des zones potentiellement aménageables réalisé par RTE à partir de son outil de gestion informatisé de la végétation, les Chambres départementales d'agriculture concernées ont identifié et contacté les propriétaires des parcelles aménageables et les exploitants agricoles susceptibles d'être intéressés (éleveurs géographiquement proches et/ou exploitants des surfaces agricoles mitoyennes).

Pour les parcelles pour lesquelles l'ac-

cord de principe des deux parties est obtenu, une rencontre sur le terrain avec l'ensemble des parties intéressées, à savoir : Chambre d'agriculture, RTE, Propriétaire et Exploitant agricole, est organisée pour exposer en détail la démarche, définir le projet d'aménagement et engager la contractualisation.

Pour les lignes existantes, sur une surface d'une vingtaine d'hectares environ retenus pour cette expérimentation, la moitié intéresse des exploitants et des propriétaires. Des projets d'aménagements sont en cours de définition sur l'ensemble de ces parcelles et devraient se concrétiser, dans les mois qui viennent, par un accord tripartite RTE / Propriétaire / Exploitant financé par RTE et organisant leur remise en culture.

La démarche testée en Haute-Loire

En Haute Loire, la démarche est testée sur une ligne 225 000 volts en cours de construction. Dans ce cas, les aménagements définis peuvent être réalisés durant la phase de construction de la nouvelle ligne, ce qui offre plus de souplesse et de possibilités.

6

SE PRÉMUNIR DES COURANTS PARASITES

Au-delà, la convention passée entre RTE et la CNE, propose d'apporter, via le Groupe Permanent de Sécurité Electrique (GPSE) placé sous l'égide du Ministère de l'Agriculture et du Ministère de l'Environnement et dont l'APCA est membre fondateur, une expertise et un appui méthodologique auprès des éleveurs sur les mesures techniques à mettre en œuvre pour se prémunir des éventuels courants parasites susceptibles de circuler dans les structures métalliques des installations d'élevage (barrières, clôtures, abreuvoirs...), au voisinage des lignes électriques. Cette expérimentation doit se poursuivre tout au long de l'année 2015 sur les trois départements retenus afin de tester d'autres formes de mise en œuvre (appel à projets auprès des exploitants agricoles notamment) et de réaliser une évaluation complète de la démarche avant d'envisager son extension à d'autres territoires. ●

Ce qu'est la CNE

La Confédération Nationale de l'Elevage (CNE) fédère les organisations professionnelles syndicales, techniques et coopératives de l'élevage. Instance de concertation sur la politique de l'élevage, elle développe des actions communes à ses adhérents dans les domaines de l'économie, de la génétique et des techniques d'élevage. La CNE est notamment l'initiatrice et le porteur de la Charte des Bonnes Pratiques d'Elevage qui compte 100.000 éleveurs de bovins adhérents.

En savoir plus : www.charte-elevage.fr



RTE

Plus de 105 000 km de lignes électriques

RTE, Réseau de Transport d'Electricité, est le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français. Entreprise de service, sa mission fondamentale est d'assurer à tous ses clients l'accès à une alimentation électrique économique, sûre et propre. A cet effet, RTE exploite, maintient et développe le réseau à haute et très haute tension. Il est le garant du bon fonctionnement et de la sûreté du système électrique. RTE achemine l'électricité entre les fournisseurs d'électricité (français et européens) et les consommateurs, qu'ils soient distributeurs d'électricité ou industriels directement raccordés au réseau de transport. 105 000 km de lignes comprises entre 63 000 et 400 000 volts et 48 lignes transfrontalières connectent le réseau français à 33 pays européens, offrant ainsi des opportunités d'échanges d'électricité essentiels pour l'optimisation économique du système électrique. RTE emploie 8 500 salariés.

Denis Hoffmann
Attaché de direction RTE

Dominique Bouvier
Responsable du service Entreprises et Installation de l'APCA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AREPO

LES PRODUITS D'ORIGINE « EUROPÉENNEMENT » DÉFENDUS ET VALORISÉS



L'évènement était organisé avec l'AREFLH

L'Association des Régions Européennes des Produits d'Origine a tenu son Assemblée générale à Bruxelles et a organisé à cette occasion, une soirée de dégustation, qui a permis à de nombreuses régions de valoriser leurs produits. L'AREPO est un réseau de gouvernements régionaux et d'associations de producteurs impliqués dans les produits d'origine. L'AREPO a pour objet la promotion et la défense des intérêts des producteurs et des consommateurs des Régions européennes engagés dans la valorisation des produits agroalimentaires de qualité. Par exemple, dans la mise en œuvre du développement rural, les membres de l'AREPO ont défendu l'accès simplifié aux mesures « qualité ». La collaboration entre Région et Organisations professionnelles est particulièrement efficace en termes de lobbying. Toutefois, JL Cazaubon, Vice-Président de l'AREPO pour le collège des producteurs a souligné le manque de participation du collège qu'il représente. Une mission de 6 mois a été décidée pour renforcer cette participation (diagnostic de la situation et recommandations).

RÈGLEMENT PROMOTION

Les actions d'information et de promotion visent à améliorer le niveau des connaissances des consommateurs sur les mérites des produits et des modes de production agricole de l'Union et à généraliser la connaissance et la reconnaissance des systèmes de qualité. Il s'agit d'augmenter la part de marché de ces produits, en accordant une attention particulière aux marchés à fort potentiel de croissance. Le Directeur de la DG AGRI en charge de la Qualité, Canga Fano

a rappelé que le règlement 1144/2014 entrera en vigueur au 1^{er} décembre 2015 et verra son budget annuel passer à 200 millions € par an. Les taux de cofinancement ont été modifiés pour passer à 80 % et donc seulement 20 % reste à la charge des producteurs. Il faudra être prêt pour les premiers appels à projet au premier trimestre 2016.



« L'AREPO EST UNE EXCELLENTE STRUCTURE D'INFLUENCE AU NIVEAU EUROPÉEN

Jean-Louis CAZAUBON
Vice-président de l'APCA



© Thierry Monasse

Le Commissaire HOGAN et le président de l'AREPO, Vincent LABARTHE, ont pu découvrir et déguster des produits européens de qualité lors de la soirée de présentation/dégustation de produits de qualité de nos régions.

INTERVENTION DU COMMISSAIRE PHIL HOGAN

Le Commissaire Phil Hogan a rappelé le rôle majeur des agriculteurs pour la croissance et l'emploi et la résilience de l'Agriculture et l'Agroalimentaire à la crise économique. Il est nécessaire d'assurer au secteur les moyens de faire le travail dans de bonnes conditions, avec suffisamment d'investissement. C'est pourquoi, la BEI¹ assurera la mise à disposition de fonds supplémentaires. Il faut défendre les normes européennes en interne et en externe. La protection des AOP IGP est majeure et, selon le Commissaire, nous avons obtenu des avancées importantes dans les accords avec le Maroc ou le Ca-

nada. Le Commissaire sera vigilant pour l'accord transatlantique, mais il a affirmé sa volonté de conclure d'autres accords à l'avenir, qui permettront de supprimer les barrières non tarifaires et offriront de nouvelles opportunités pour tous. ●

Sylvain Lhermitte
Chambres d'agriculture France
Service Europe et action internationale

¹ Banque Européenne d'Investissement

Pour en savoir plus

www.arepoquality.eu/fr



SORTIE DES QUOTAS LAITIERS, SIMPLIFICATION

INTERVIEW CROISÉE G. VASSEUR / M. DANTIN

Le Président de l'APCA, Guy VASSEUR a rencontré le Député européen Michel DANTIN pour une interview croisée dans la Revue des Chambres d'agriculture.

Au cœur de leur discussion, le contexte et les perspectives de la sortie des quotas laitiers et la simplification administrative tant attendue par le secteur agricole.



Les sujets de discussion ne manquent pas avec Michel DANTIN, député européen expérimenté, fin connaisseur des problématiques agricoles et membre actif de la Commission agricole et de la Commission de l'Environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire du Parlement européen. Il est notamment auteur d'un rapport sur les Conditions zootechniques et généalogiques applicables aux échanges et aux importations dans l'Union d'animaux reproducteurs et de leurs produits germinaux.

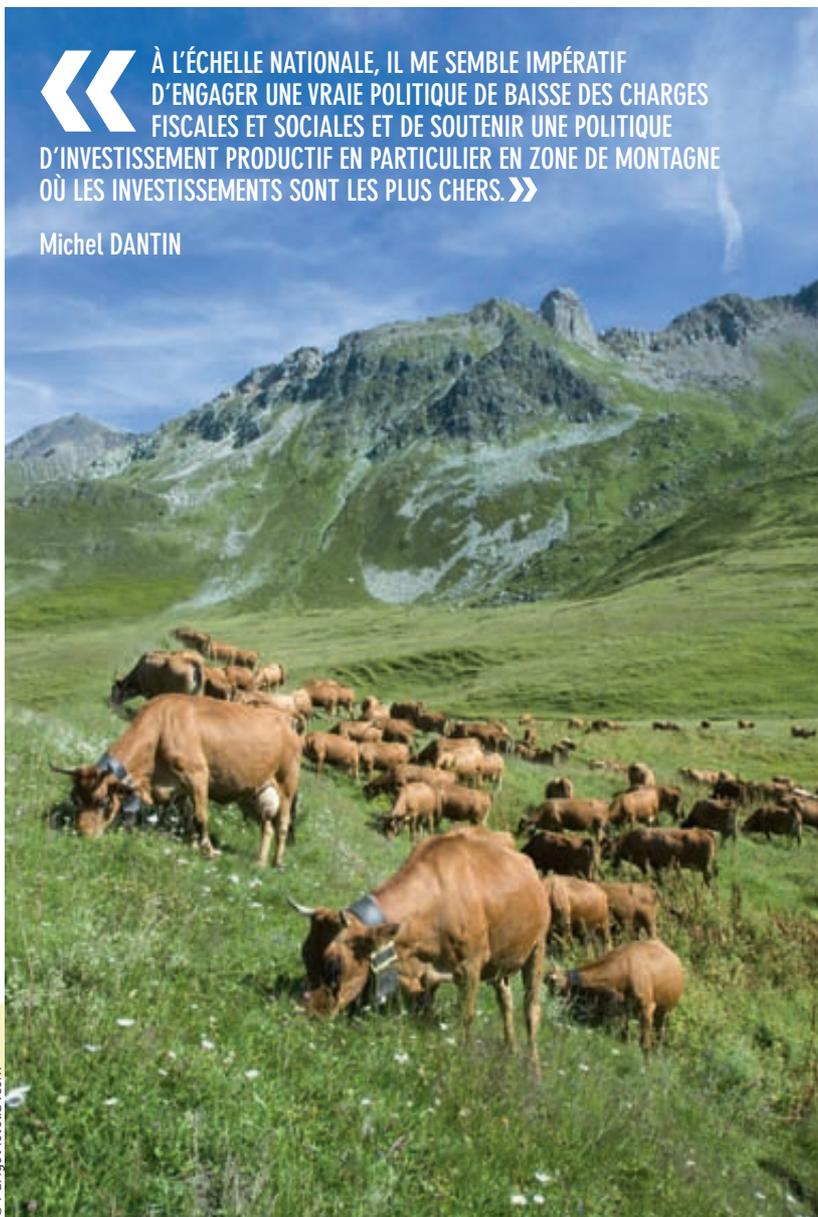
APRÈS 30 ANS DE GESTION QUANTITATIVE DE LA PRODUCTION LAITIÈRE, UNE PAGE DE L'HISTOIRE DE LA PAC S'EST TOURNÉE AVEC LA SORTIE OFFICIELLE DU RÉGIME DES QUOTAS LAITIERS, LE 31 MARS 2015. QUEL REGARD PORTEZ-VOUS À POSTERIORI SUR CE SYSTÈME ?

G. VASSEUR : S'il ne constitue pas le modèle économique parfait, le régime des quotas laitiers avait plusieurs avantages. Sur le plan économique, il avait le mérite de donner de la visibilité aux producteurs européens. Il permettait également de limiter la surproduction par une gestion quantitative de la production laitière européenne. Avec la fin des quotas, le risque est réel de tirer toujours plus vers le bas les prix du lait. En matière d'aménagement du territoire, ce système incitait au maintien d'activités économiques sur les territoires notamment sur des zones défavorisées (montagne). Je sais Michel DANTIN sensible à ces arguments mais je souhaite le rappeler, l'élevage et l'activité agricole sont des atouts pour le développement économique des territoires, pour le maintien de proximité et la préservation de la biodiversité et la structuration de l'aménagement du territoire français et des territoires ruraux.

M. DANTIN : Je rejoins Guy VASSEUR sur les apports du régime des quotas laitiers, malheureusement il y a bien longtemps que la France se re-

« À L'ÉCHELLE NATIONALE, IL ME SEMBLE IMPÉRATIF D'ENGAGER UNE VRAIE POLITIQUE DE BAISSÉ DES CHARGES FISCALES ET SOCIALES ET DE SOUTENIR UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT PRODUCTIF EN PARTICULIER EN ZONE DE MONTAGNE OÙ LES INVESTISSEMENTS SONT LES PLUS CHERS. »

Michel DANTIN



trouve isolée à l'échelle européenne pour promouvoir ce système. La fin des quotas laitiers était donc inévitable. L'existence de quotas n'a pas non plus permis de prévenir la crise du marché laitier de 2008, ni de soutenir les agriculteurs dans cette période difficile. Il faut désormais aller de l'avant et inciter la Commission européenne à trouver de nouveaux outils de gestion acceptables pour l'ensemble des Etats-membres de l'Union. La PAC doit bien sûr venir en aide aux exploitations les plus vulnérables, en particulier dans les zones défavorisées. À l'échelle nationale, il me semble impératif d'engager une vraie politique de baisse des charges fiscales et sociales et de soutenir une politique d'investissement productif en particulier en zone de montagne où les investissements sont les plus chers.

ALORS QUE LE COMMISSAIRE EUROPÉEN À L'AGRICULTURE ET AU DÉVELOPPEMENT RURAL, PHIL HOGAN, REFUSE DE PARLER DE CRISE DU SECTEUR LAITIER, QUELS SONT LES ENJEUX D'UNE FILIÈRE LAITIÈRE DÉSORMAIS SOUMISE À L'INCERTITUDE DES MARCHÉS ET À L'HYPERVOLATILITÉ ?

G.VASSEUR : Les Chambres d'agriculture ne partagent pas la position du Commissaire Hogan. Et pour preuve, selon l'Observatoire européen du marché du lait, on a observé une forte baisse des prix du lait, en moyenne de 15 % entre novembre 2013 et novembre 2014. James NICHOLSON, député européen et collègue de Michel DANTIN, a présenté en Comagri du Parlement européen, en mars dernier, son rapport sur le bilan de la mise en œuvre du « paquet lait ». À l'image des conclusions de ce rapport, plusieurs enjeux se posent désormais pour aller de l'avant : alors que les outils de gestion de marché sont assez limités, quelle sera l'efficacité de ces outils ? Ces outils répondent-ils à un besoin de gestion structurelle ou conjoncturelle ? Enfin, se pose une dernière question cruciale : comment les producteurs européens arriveront-ils à valoriser leurs productions ? Quelles sont les opportunités de marché à l'international ?

M.DANTIN : La Commission européenne doit d'abord s'assurer qu'elle dispose de données à temps réel, pour éviter des situations ubuesques comme celles de la fin d'année 2014, où tous les indicateurs sur le terrain étaient au rouge tandis que



« LES CHAMBRES D'AGRICULTURE SALUENT LE CHOIX DU COMMISSAIRE HOGAN DE PORTER L'ENJEU DE SIMPLIFICATION AU CŒUR DU DÉBAT EUROPÉEN, ET CE DÈS SON ENTRÉE EN FONCTION. CETTE PRIORITÉ EST PARTAGÉE PAR LES AGRICULTEURS FRANÇAIS. »

Guy VASSEUR

La Commission européenne continuait à tenir un discours très rassurant, à la limite de l'inertie. Le rôle de l'Observatoire du Marché du Lait est ici crucial. James NICHOLSON, depuis toujours fervent défenseur de la libéralisation, rend compte lui-même dans son projet de rapport des difficultés actuelles du secteur et de sa vulnérabilité. La Commission Agriculture est désormais prête à entendre parler de renforcement des outils de gestion de risque ; cette approche doit être privilégiée. En tant que Rapporteur du Règlement portant sur l'organisation commune des marchés dans le cadre de la réforme de la PAC, j'ai engagé un travail de fond sur le rôle des organisations de producteurs et des interprofessions dans la négociation des prix. Sur ce point, le paquet lait montre de grandes faiblesses, la Commission doit impérativement analyser les raisons pour lesquelles le paquet lait n'a pas montré les résultats espérés, et trouver les solutions appropriées permettant d'encourager plus fortement encore sa mise en application.

LE COMMISSAIRE EUROPÉEN À L'AGRICULTURE ET AU DÉVELOPPEMENT RURAL P. HOGAN PORTE LA SIMPLIFICATION COMME LA PRINCIPALE PRIORITÉ POUR 2015. CELA VOUS PARAÎT-IL ALLER DANS LE BON SENS ET SUSCEPTIBLE DE FAVORISER LA COMPÉTITIVITÉ DE L'AGRICULTURE EUROPÉENNE ?

G.VASSEUR : Les Chambres d'agriculture saluent la volonté forte du Président Juncker de simplifier les politiques publiques européennes et de fixer des priorités politiques fortes pour la mandature 2014-2019, et le choix du Commissaire HOGAN de porter l'enjeu de simplification au cœur du débat européen, et ce dès son entrée en fonction. Cette priorité est partagée par les agriculteurs français. Ce débat doit permettre d'apporter des ajustements en réponse aux problèmes

rencontrés dans la mise en œuvre de la PAC. Je pense par exemple à la question des haies : la gestion du parcellaire doit faire l'objet de plus de souplesse et le règlement européen qui pose le principe de sortir les haies de la SAU est à revoir.

Je sais que le Parlement européen est actuellement sollicité par le Commissaire européen pour faire des propositions de simplification. Je laisserai donc le Député Michel DANTIN apporter des éléments sur les discussions actuelles sur ce sujet, et sur le calendrier d'application sur le terrain des propositions de simplification. Cela semble donc aller dans le bon sens pour favoriser la compétitivité de l'agriculture européenne, mais des propositions concrètes doivent être proposées rapidement sur le terrain aux agriculteurs.

M.DANTIN : Bien entendu je salue la volonté de la Commission européenne de garantir la cohérence des législations européennes et leur application dans des conditions optimales. Pour les agriculteurs cela signifie moins de problèmes d'interprétation, moins de complexité des règles et moins de lourdeur administrative. Néanmoins, il faudra être extrêmement vigilant sur les réalités de l'exercice : cette procédure ne doit en aucun cas remettre en question l'accord politique sur la réforme de la PAC 2014-2020. Nous ne pouvons pas revenir sur des points qui ont fait l'objet de négociations difficiles et dont la remise en question ouvrirait la boîte de Pandore. Les Députés européens ont envoyé leurs propositions au Commissaire au mois de mars. Le Commissaire à l'Agriculture Phil HOGAN a présenté son projet devant la commission Agriculture du Parlement européen le 4 mai dernier. Le plan de simplification devrait concrètement être présenté d'ici la fin du premier semestre 2015 pour une mise en application dans le courant de l'année 2016. ●



DOSSIER

SORTIE DES QUOTAS LAITIERS

Quelles évolutions,
pour quelles
adaptations ?

10

CE DOSSIER
A ÉTÉ RÉDIGÉ PAR :

Thierry POUCH
Xavier BRIOT
Laetitia VERNIÈRES
Pierre LAMBARÉ
Victor SIMÉON
Chambres d'agriculture
France

Christophe PERROT
Gérard YOU
Institut de l'élevage

Vincent CHATELLIER
INRA UR 1134

Myriam ENNIFAR
FranceAgriMer

Jean-Christophe KROLL
Agrosup DIJON

SORTIE DES QUOTAS LAITIER

UN TOURNANT HISTORIQUE



**Claude
COCHONNEAU**

Vice-Président
de l'APCA
Président de
la Commission
Economie

En sortant des quotas laitiers, l'Union européenne fait prendre à la Politique agricole commune un tournant historique. Trente et un ans après leur instauration, les éleveurs laitiers se séparent d'un des dispositifs de régulation du marché les plus efficaces qu'ait connu l'UE. Un précédent s'est déroulé chez nos voisins suisses, puisqu'ils ont décidé de mettre fin à ce même type d'outil en 2009, ouvrant en quelque sorte la voie pour l'UE.

Le passage d'une régulation du marché à sa libéralisation est très loin d'être anodin pour les éleveurs laitiers et la pérennité de leurs exploitations. Le double objectif affiché de proposer aux consommateurs des prix raisonnables et d'insérer les producteurs dans le grand marché mondial, relève en effet du pari. Pari risqué même, tant la question de la capacité du marché d'absorber l'augmentation prévue des productions sera centrale dans les mois et années à venir. Risqué également dans la mesure où le contexte de volatilité des marchés est le lot quasi-quotidien des agriculteurs, les phases de hausse pouvant laisser place à des décrochages sérieux des prix, comme l'a montré la crise laitière de 2009.

Le but de ce dossier de la Revue Chambres d'agriculture est de brosser un tour d'horizon de la sortie des quotas. Pourquoi en sort-on ? Les mesures avancées par la Commission dans le cadre de l'OCM unique pour encadrer le marché des produits laitiers en cas de perturbations seront-elles efficaces ? Quelle est la situation réelle de l'élevage laitier en France et a-t-il des atouts pour encaisser un tel choc ? Enfin, il a semblé judicieux de se pencher sur le cas de la Suisse. Ce pays a expérimenté la sortie des quotas laitiers avant l'UE, après trente-deux années d'application. Force est de constater que les éleveurs laitiers helvétiques n'en ont pas retiré que des bénéfices, loin s'en faut.

L'étape que forme la sortie des quotas laitiers, les risques inhérents au libre fonctionnement du marché, la compétition mondiale exacerbée autour de la maîtrise des débouchés, la volatilité des prix et l'incertitude concernant la formation du revenu des éleveurs, sont autant de paramètres à examiner pour mieux comprendre les enjeux de cette sortie des quotas. Ce sera aux Chambres d'agriculture, une fois livré ce diagnostic économique, d'accompagner les éleveurs laitiers dans ce nouveau fonctionnement du marché. ●

POURQUOI SORTIR DES QUOTAS LAITIERS ?

L'Union européenne vient de tourner une page importante de son histoire agricole. Plus de trente ans après son instauration, le dispositif des quotas laitiers, centré sur une régulation du marché du lait par les volumes, vient d'être abrogé.

Désormais, les producteurs vont évoluer sur un marché libre. Quelles sont les motivations ayant conduit les autorités européennes et les Etats membres à renoncer à ce dispositif de régulation ? Et quels en sont les risques potentiels ?

12

CALENDRIER

1968

OCM produits laitiers (droits de douane, restitutions, aides à la consommation intérieure...).

1984

Instauration des quotas laitiers

1992

Réforme de la PAC

2015

Sortie des quotas laitiers



Le fonctionnement des marchés agricoles a historiquement conduit les Etats à appliquer des dispositifs de régulation pour éviter un décrochage régulier des prix et des revenus des agriculteurs. Globalement, depuis le milieu du XX^{ème} siècle, la politique agricole, quelle que soit son aire d'application, n'était pas dissociée d'une politique économique d'ensemble. L'instauration des quotas laitiers en 1984 répondait à un tel objectif de régulation du marché par les quantités produites. Elle fut précédée toutefois de mesures insérées dans l'Organisation Commune de Marché (OCM) produits laitiers dès 1968 (droits de douane, restitutions, aides à la consommation intérieure...). Mais c'est précisément ces instruments de régulation du marché qui incitent les producteurs laitiers à développer des volumes qui conduiront à la formation d'excédents jugés coûteux par l'Union européenne. Les réformes de la Politique Agricole Commune (PAC) engagées dès 1992 n'ont concerné que très peu le secteur laitier, occasionnant un certain isolement comparativement aux autres secteurs ayant connu des mutations dans leur mode de fonctionnement à la suite de la réforme dite Mac Sharry (céréales, viande bovine essentiellement).

NE PLUS RÉGULER LES MARCHÉS AGRICOLES : LEITMOTIV DE L'UNION EUROPÉENNE

En France, le choix d'une répartition départementale étanche des quotas laitiers a permis de maintenir une production laitière sur l'ensemble du territoire.

L'instauration des quotas laitiers en 1984 a procédé d'une reconnaissance de la réalité du risque de la surproduction dans un secteur particulier de l'agriculture. L'augmentation des volumes offerts, plus rapide que celle de la demande sur le marché communautaire, avait conduit les autorités européennes à instaurer un dispositif de contrôle des quantités. Il faut y voir la persistance en agriculture, jusqu'aux années 1980, d'une posture que nous pourrions appeler, pour faire vite, keynésienne (aux Etats-Unis, la question du fonctionnement des marchés agricoles a été qualifiée de *Farm Problem*), faisant de l'intervention de l'État une nécessité et un type particulier d'organisation de l'économie et des échanges. Il apparaît complexe d'évaluer rétrospectivement ce que serait devenu le secteur laitier si les quotas n'avaient pas été appliqués durant trente ans. On peut en revanche s'appuyer sur un rapport de la Cour des Comptes européenne daté de 2009, pour montrer que les quotas laitiers ont eu des répercussions positives sur le secteur, et plus spécifiquement sur le budget agricole de l'UE. En France, le choix d'une répartition départementale étanche des quotas laitiers a permis de maintenir une production laitière sur l'ensemble du territoire.

Leur suppression, programmée dès le début des années 2000, témoigne ensuite de la puissance du message

© Thieulin-Fotolia.com

7%

Volume de production mondiale de la filière laitière faisant l'objet de flux commerciaux (55 millions de tonnes équivalent lait en 2013).

2%

Estimation de croissance par an de la demande de produits laitiers dans le monde d'ici 2023 selon les estimations de la FAO et de l'OCDE.

10 à 30%

Estimation de la croissance de production des principaux pays producteurs de l'UE

427 000

Nombre d'exploitations laitières en 1983 en France

70 568

Nombre d'exploitations laitières en 2013 en France

libéral, considérant que, libéré de toute entrave et de tout mécanisme de régulation, la confrontation des offres et des demandes conduit le marché à l'équilibre, garantissant un prix rémunérateur aux producteurs et attractif pour les consommateurs. Le marché est ainsi perçu comme un instrument de régulation parmi d'autres, mais considéré comme le plus efficace.

Cette conviction a structuré depuis les années 1990 la conduite de la PAC. Plusieurs auteurs ont même considéré que les réformes de la PAC se sont directement inspirées des recommandations de la théorie économique dominante, laquelle recommande de laisser le marché fonctionner le plus librement possible afin d'équilibrer les offres et les demandes s'exprimant sur le marché¹. La succession de crises depuis le début des années 2000 constitue toutefois une force de rappel décisive à l'encontre d'une telle croyance, et du déni de l'instabilité chronique des marchés agricoles. C'est précisément par rapport à l'immanence des crises agricoles, et singulièrement celles qui ont touché le secteur laitier, qu'il conviendra dans un futur proche d'évaluer les outils retenus par l'OCM unique (contractualisation, organisations de producteurs, observatoire économique, fonds de mutualisation..., sachant que les outils antérieurs comme le stockage ou l'intervention subsistent toujours).

PRIX AU CONSOMMATEUR ET INSERTION DANS LA COMPÉTITION MONDIALE

Deux types de motivations sont à l'origine de la décision de mettre fin au régime des quotas laitiers. L'une concerne le prix au consommateur, l'autre est plus



Selon certains analystes, la sortie des quotas laitiers agirait favorablement sur le prix à la consommation.

en lien avec l'évolution du marché mondial des produits laitiers.

La décision de mettre fin au régime des quotas laitiers procède de la croyance selon laquelle les quotas avaient conduit à la formation d'une rente pour les producteurs, préjudiciable au bien-être des consommateurs.

En sortant des quotas, le prix au consommateur devrait diminuer sous l'impulsion des volumes produits, débouchant sur une élévation de son surplus. Quant aux producteurs de lait, ils ajusteraient leur décision de production en fonction des signaux du marché, appelés ainsi à adapter les quantités et les prix en fonction du marché. Le mécanisme économique attendu de la sortie des quotas laitiers est simple, correspondant au schéma traditionnel de l'économie néo-classique. Si la production est trop élevée par rapport à la capacité d'absorption du marché, le prix diminue, incitant certains producteurs à renoncer à produire. Cela conduit à une baisse de la production à la période suivante, et à une remontée des prix vers l'équilibre de marché. Le processus est inverse dans le cas d'une insuffisance initiale de la production comparativement au niveau des débouchés.

Au-delà du seul aspect lié au consommateur, l'abandon des quotas laitiers a donc pour ambition de renforcer l'effi-

cacité économique des filières laitières. La sortie des quotas laitiers offrirait en effet une opportunité d'allouer de façon optimale les facteurs de production, de favoriser la concentration des exploitations et de dégager des économies d'échelle afin de gagner en compétitivité par le biais de la baisse des prix.

Il convient de rappeler que les quotas laitiers ont pu constituer pour certains une forme de barrière à l'entrée, empêchant de nouveaux producteurs de pénétrer le marché et limitant drastiquement l'allocation de la production vers des zones dans lesquelles les coûts de production auraient pu être amoindris.

Il convient également d'indiquer que la décision de supprimer les quotas laitiers s'inscrit dans un contexte mondial précis. La demande mondiale de produits laitiers se situe depuis plusieurs années sur une tendance ascendante, qui devrait se poursuivre sur la décennie à venir. Les projections réalisées conjointement par la FAO et l'OCDE indiquent en effet que, sous l'effet conjugué de l'élévation des niveaux de vie dans les pays émergents, de l'urbanisation, de la transition nutritionnelle, -posant la question de l'uniformisation plus ou moins prononcée des modes de consommation alimentaire, sans oublier les contraintes sanitaires qui s'exercent dans certains pays émergents, à l'instar de la mélamine en Chine- la demande de produits laitiers connaîtrait une croissance régulière d'ici à 2023, de l'ordre de 2 % par an selon les projections réalisées par la FAO et l'OCDE. Disposant d'avantages comparatifs dans ce secteur laitier - poudres de lait écrémé et entier et fromages en tout premier lieu - l'Union européenne entend les valoriser en conquérant des parts de marché à l'exportation, justifiant un surcroît de compétitivité prix et hors-prix des produits.

¹ Lire J.-C. Bureau, S. Thoyer (2014), La politique agricole commune, éditions La Découverte, coll. « Repères ».



Selon les prévisions de la FAO et de l'OCDE, du fait de l'élévation du niveau de vie dans les pays émergents, la demande de produits laitiers connaîtrait une croissance régulière d'ici à 2023.

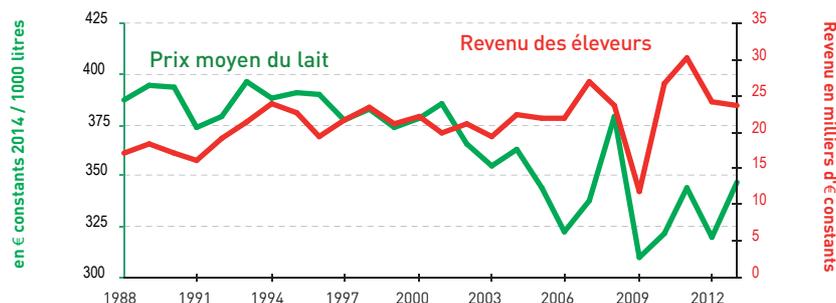
© WONG SZE FEI - Fotolia.com

VERS UNE GUERRE DU LAIT À L'ÉCHELLE MONDIALE ?

Le marché du lait est considéré comme très marginal si l'on raisonne en termes d'échanges. On estime en moyenne à 7 % le volume de la production faisant l'objet de flux commerciaux (environ 55 millions de tonnes en 2013). Sur le marché mondial, trois exportateurs seulement réalisent 70 % des échanges : la Nouvelle-Zélande (elle exporte en moyenne plus de 90 % de sa production sous forme de beurre ou de poudres), les Etats-Unis et l'Union européenne. La sortie des quotas laitiers dans l'Union européenne devrait conduire les principaux pays producteurs (Allemagne, Hollande, France, Danemark, Irlande, Pologne) à augmenter sensiblement et à court terme – de l'ordre de 10 à 30 % – leurs productions.

C'est cette perspective qui est porteuse d'un risque de surproduction pouvant déclencher une crise laitière du type de celle que nous avons connue en 2009, et qui s'est distinguée par un effondrement du prix payé au producteur. Cette crise de 2009 était d'une certaine manière en gestation depuis 2003, dans la mesure où le prix moyen du lait était orienté à la baisse (graphique 1). Le détour par la crise laitière de 2009 pose donc la question de savoir si, dans l'hypothèse réaliste d'une augmentation de la production de lait dans l'UE à 28, le marché – les transformateurs en particulier – va pouvoir absorber un tel surcroît de disponibilités ? A l'échelle mondiale, toute augmentation des productions dans les trois principaux pays exportateurs peut se heurter à l'obstacle de l'insuffisance du débouché, en dépit du positionne-

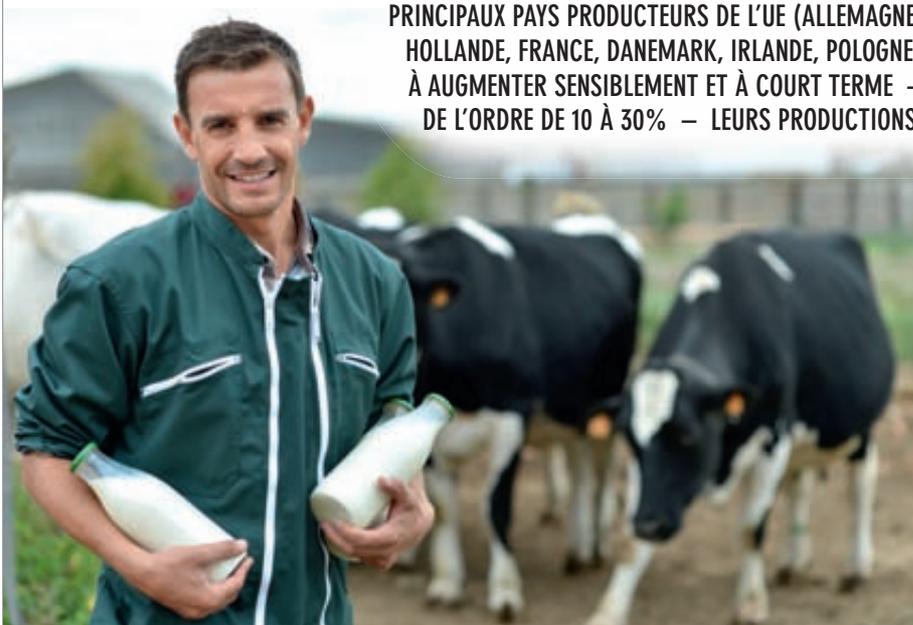
Évolution du prix du lait et du revenu des éleveurs laitiers en France entre 1988 et 2013



2328 - Chambres d'Agriculture - Etudes économiques

Sources : Institut de l'élevage, FranceAgriMer - SSP, calculs APCA

LA SORTIE DES QUOTAS LAITIERS DEVRAIT CONDUIRE LES PRINCIPAUX PAYS PRODUCTEURS DE L'UE (ALLEMAGNE, HOLLANDE, FRANCE, DANEMARK, IRLANDE, POLOGNE) À AUGMENTER SENSIBLEMENT ET À COURT TERME – DE L'ORDRE DE 10 À 30% – LEURS PRODUCTIONS.



© GoodLuz Fotolia.com

ment de la Chine. L'impact sur les prix serait alors catastrophique et renvoie à l'efficacité des nouveaux outils encadrant le marché (voir les différents articles de l'OCM unique sur ce point).

En toile de fond à ce questionnement, c'est bien l'impact sur les structures d'exploitation qui est soulevé par la sortie des quotas. L'agrandissement permettra-t-il de garantir le revenu des éleveurs laitiers ? De renforcer l'efficacité des charges de structure ? Un marché laitier dérégulé sera-t-il en mesure de ralentir – ou a contrario d'accélérer – la baisse des effectifs d'éleveurs en France, laquelle s'est enclenchée dès l'instauration des quotas. Le nombre d'exploitations laitières était en 1983 de 427 000.

Elles n'étaient plus que 70 568 (dont 68 224 livreaux) en 2013, soit une diminution de près de 84 % en trente ans.

À peine sortie des quotas laitiers, l'UE parvient d'ores et déjà difficilement à endiguer les sources de crises et de conflits économiques que sa décision comporte. A suivre de très très près. ●

Thierry Pouch

Chambres d'agriculture France
Direction économie des agricultures et des territoires

RÉGULER LES MARCHÉS DU LAIT DANS L'APRÈS QUOTA

Le régime des quotas laitiers a pris fin le 31 mars dernier. L'OCM unique de 2013 a posé les bases de la contractualisation, mode de régulation manifestement privilégié et retenu pour prendre le relais des quotas. Les éleveurs, réunis en Organisation de Producteurs (OP), négocieront directement avec les collecteurs le prix du lait.

RENDRE LE MARCHÉ PLUS TRANSPARENT

Sur quelle base négocier le prix du lait ? La science économique enseigne généralement que le prix d'un produit ou d'un service sur un marché s'ajuste « naturellement » en fonction de l'offre et de la demande. Cependant, ceci suppose que vendeur et acheteur connaissent parfaitement les conditions du marché dans lequel ils se trouvent, et disposent des mêmes informations. Il peut exister une grande différence entre les visions que les opérateurs économiques ont du marché, et entre les informations qu'ils perçoivent et reçoivent dudit marché et qu'ils doivent analyser pour prendre leurs décisions. Le risque informationnel sur un marché a trait à l'asymétrie, une information pouvant être détenue par un acteur au détriment d'un autre. Dit autrement, les acteurs n'évoluent pas dans un univers de « concurrence pure et parfaite », lequel suppose que le marché est complètement transparent, et que la seule information nécessaire aux agents économiques est le prix, qui véhicule toute l'information nécessaire à la prise de décision des agents économiques. Depuis les années soixante, cette approche est remise en question.



Opérationnel depuis avril 2014, l'observatoire européen du prix du lait (Milk Market Observatory) a pour objectif d'évaluer et de regrouper différentes informations sur les marchés du lait dans les différents pays de l'Union Européenne (UE), pour aider les acteurs de la chaîne d'approvisionnement du lait à prendre les bonnes décisions commerciales.

© Ralf Kalytta - Fotolia.com

Les décisions prises par des acteurs économiques peuvent s'inscrire dans un cadre d'information imparfaite, où certains agents économiques disposent d'une information qu'ils gardent secrète et peuvent utiliser à leur avantage dans la négociation du prix. L'information devient une ressource, un facteur de production. L'enjeu pour les agents ne disposant pas de cette information devient alors de se l'approprier, ou de limiter les risques inhérents à cette asymétrie d'information. Les asymétries informationnelles sont basées sur deux grands concepts : la sélection adverse, un agent économique détient une information constitutive du bien ou du service échangé sur laquelle il n'a pas de prise et qui n'est pas à la connaissance du coéchangiste (par exemple, une laiterie ne peut connaître avec certitude la capacité d'une ferme à livrer les quantités de lait demandées), et l'aléa moral, lorsque l'information porte sur une action que l'agent peut ou non commettre (par exemple, l'assureur ne peut jamais être sûr que l'assuré ne va pas, une fois le contrat signé, prendre plus de risques se sachant couvert).

L'asymétrie d'information entre les deux acteurs de la relation économique introduit par conséquent un biais, à l'avantage de celui qui dispose des meilleures informations. Cette déficience le place devant

un dilemme : proposer un prix bas pour avoir plus de chances de voir son offre acceptée, au risque de réaliser moins de bénéfice que la loi de l'offre et de la demande lui permettrait d'espérer. Corriger cet effet d'asymétrie dans le secteur du lait est l'un des objectifs de la Commission pour l'après quota. La création d'un observatoire européen du marché du lait (Milk Market Observatory) a été annoncée par la Commission européenne en septembre 2013. Opérationnel depuis avril 2014, il a pour objectif d'évaluer et de regrouper différentes informations sur les marchés du lait dans les différents pays de l'Union Européenne (UE). Il doit permettre d'accroître la transparence des marchés pour aider les acteurs de la chaîne d'approvisionnement du lait à prendre les bonnes décisions commerciales. C'est également un outil au service de la Commission pour l'aider à réagir en cas de perturbation des marchés.

INTERVENIR EN CAS DE DÉFAILLANCE DU MARCHÉ

Dans le cas où la régulation par les acteurs privés se révélerait insuffisante pour maintenir un prix rémunérateur aux producteurs, la Commission euro- ●●●

●●● péenne a la possibilité d'intervenir sur les marchés par différents moyens. Ces outils reprennent globalement les outils déjà disponibles pour intervenir sur les marchés. Nous allons passer en revue ces différents outils :

L'INTERVENTION PUBLIQUE SUR LES MARCHÉS

Le prix d'intervention publique, c'est-à-dire le prix fixe auquel les produits seront achetés dans le cadre d'une intervention publique, est établi par le Conseil européen. Il est stable depuis 2009 (1 698 € / tonne pour la poudre de lait écrémé), après avoir beaucoup diminué depuis la campagne 2000-2001 (-18 % sans compter l'inflation) (graphique 1). Toutefois, ce prix reste ajustable et peut être relevé en cas de crise. Du fait de l'embargo russe, certains Etats membres demandent en ce moment sa réévaluation. L'intervention publique pour la poudre de lait et le beurre est ouverte chaque année entre le 1^{er} mars et le 30 septembre. Ces deux produits sont les seuls pour lesquels une intervention de ce type est possible.

Le prix d'intervention est un outil délicat à manier. S'il est trop élevé, il peut inciter les producteurs de certains pays européens à produire encore même si le marché est complètement saturé. S'il est trop bas, il n'a plus d'intérêt. Il n'est pas question pour la Commission de mettre en place des prix d'interventions différents selon les pays (ce qui de toute façon, dans le cadre d'un marché commun, risquerait d'avoir des effets pervers).

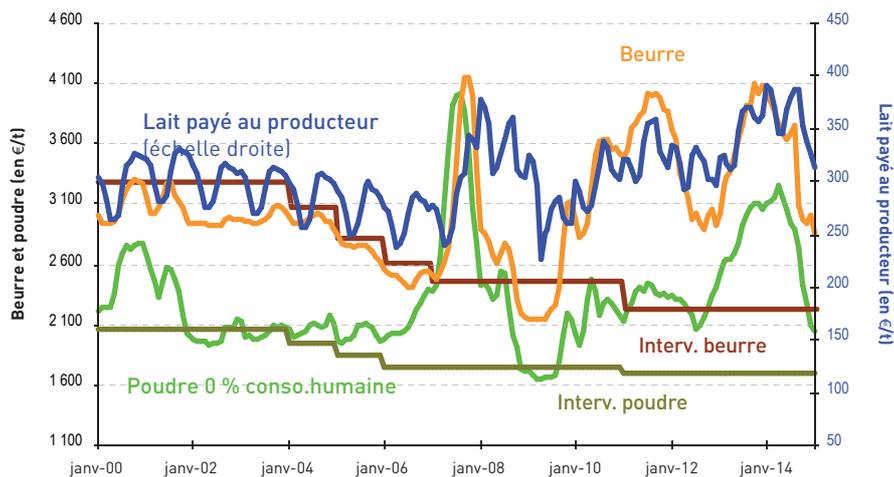
L'AIDE AU STOCKAGE PRIVÉ

Elle peut être octroyée pour le beurre, les fromages sous AOP ou IGP, et la poudre de lait écrémé. Cet outil permet de réguler et d'organiser le marché sur l'année, tout en ayant un effet rapide sur les prix. Le stockage public de beurre n'est plus à l'ordre du jour. Il n'y a pas eu d'aide au stockage public de poudre de lait depuis 2000. Cet outil a un effet à court terme, mais il pose de nouveaux problèmes. Que faire des stocks excédentaires ? Ils peuvent être mis sur le marché petit à petit, mais à condition que la production diminue ou que la demande augmente.



En cas de crise, une aide au stockage privé peut être accordée pour certains produits notamment le beurre.

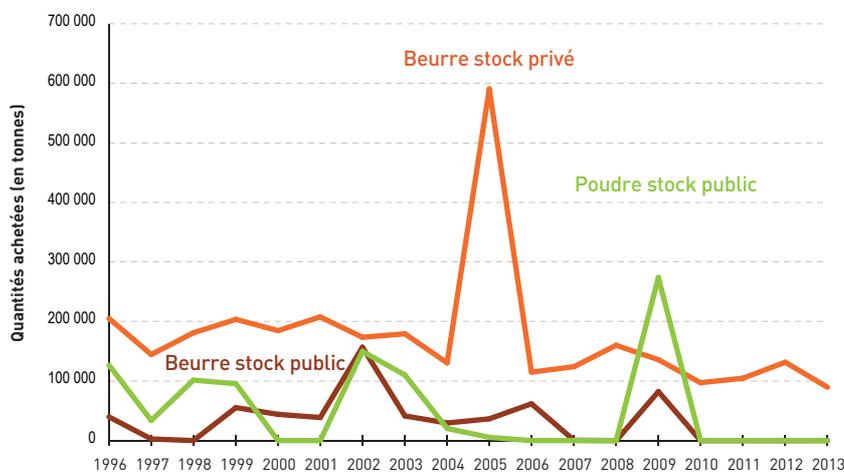
1 Évolution du prix des produits laitiers en France entre 2000 et 2014



2334 - Chambres d'Agriculture - Etudes économiques

source : France Agri Mer

2 Évolution des achats de produits laitiers pour stockage par la Commission européenne entre 1996 et 2013



2335 - Chambres d'Agriculture - Etudes économiques

source : Observatoire européen des prix du lait

Le déstockage peut donc prendre beaucoup de temps et le stockage se prolonger, surtout dans le contexte actuel où les subventions à l'exportation sont pointées du doigt par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), et les stocks ne peuvent augmenter indéfiniment (graphique 2).

LES RESTITUTIONS À L'EXPORTATION

En cas de crise sur les marchés du lait, les restitutions à l'exportation permettent de compenser la différence entre les prix communautaires et les prix mondiaux. La Com-

mission assure le suivi des volumes et de la valeur de ces exportations via des certificats. Cependant, pour honorer ses accords multilatéraux dans le cadre de l'OMC, l'UE s'est engagée à démanteler son système de restitutions à l'exportation. Il est aujourd'hui en sommeil, malgré la demande de certains Etats membres de le relancer.

LES MESURES EXCEPTIONNELLES

En cas de menaces de hausses ou baisses significatives des prix sur les marchés intérieurs ou extérieurs, la Commission peut prendre des mesures exceptionnelles de soutien du marché. Ces mesures sont également valables si la perturbation de marché est liée à une

POUR LES PRODUITS LAITIERS SOUS APPELLATION D'ORIGINE ET INDICATION GÉOGRAPHIQUE PROTÉGÉES, LES REPRÉSENTANTS DES PRODUCTEURS PEUVENT, POUR UNE PÉRIODE DE TEMPS DÉTERMINÉE, ÉTABLIR UNE RÉGULATION DE L'OFFRE, PAR LE CONTRÔLE DE LA PRODUCTION. C'EST À DIRE EN FAIT EN INSTAURANT DES QUOTAS DE PRODUCTION.

perte de confiance des consommateurs en raison des risques potentiels pour la santé publique, animale ou végétale. Ces mesures exceptionnelles pourront prendre différentes formes : retrait du marché ou distribution gratuite des produits, conversion et transformation, stockage par les opérateurs privés, actions de promotions conjointes, accords sur les exigences de qualité, achat commun d'intrants, ou encore planification temporaire de la production. Le financement de ces mesures exceptionnelles sera assuré par la réserve pour les crises dans le secteur de l'agriculture. Cette réserve s'élève à 430 millions d'euros pour 2015. De tels outils seront-ils adaptés à tous les types

de crise du marché du lait ? De façon générale, tous ces outils interrogent sur la capacité de la Commission à faire face à une crise structurelle. Ils sont adaptés pour réagir à de légères dérégulations du marché, mais pas pour résorber une crise s'étalant sur une période de temps importante.

LE CAS PARTICULIER DES PRODUCTIONS SOUS AOP

Le contrôle de la production ne va pas complètement disparaître avec la fin des quotas laitiers. Pour les produits laitiers sous Appellation d'Origine Protégée et Indication Géographique Protégée, les

représentants des producteurs peuvent, pour une période de temps déterminée, établir une régulation de l'offre, par le contrôle de la production. C'est à dire en instaurant des quotas de production. Toutefois l'OCM spécifie bien que la régulation de l'offre ne doit en aucun cas se traduire par la fixation d'un prix, même s'il s'agit d'un prix indicatif ou d'une recommandation.

Les organismes de défense doivent en faire la demande auprès de la Commission Européenne. A ce jour, en France, les appellations Comté, Beaufort et Reblochon ont adopté de telles mesures, ce qui correspond à environ 40 % du volume de production de fromages AOP en France. Plus généralement, 22 % des éleveurs de vaches laitières en France sont inscrits dans une démarche AOP, et 9,6 % du lait produit dans le pays est destiné à ces spécialités fromagères. ●

Xavier BRIOT, Pierre LAMBARÉ

Élèves AgroParisTech
Stagiaires Chambres d'agriculture France
Direction économie des agricultures
et des territoires

LA FIN DES QUOTAS LAITIERS RUPTURE OU CONTINUITÉ ?

Répartition territoriale, diversité des stratégies industrielles et des types de contractualisation, installation transmission, restructuration et modernisation des exploitations laitières, investissements, dépendance aux prix du marché et au coût de l'alimentation animale, autant de sujets cruciaux évoqués lors de la dernière édition des Rencontres Recherches Ruminants.

DYNAMIQUES DES MARCHÉS MONDIAUX, VOLATILITÉ DES PRIX, CONTRACTUALISATION, UNE FILIÈRE PILOTÉE PAR L'AVAL ?

La fin des quotas coïncide avec un contexte de marché très dynamique et souvent favorable (mais avec des prix fortement volatils) qui a permis à la France de développer ses exportations de produits laitiers et de dégager des excédents commerciaux importants. La balance commerciale de la France (+ 3,5 milliards d'euros en 2014) a augmenté de 1,7 milliard d'euros depuis 2000 sous l'impulsion déterminante des pays tiers (+1,1 milliard

d'euros). Le passage d'une régulation administrée par les Pouvoirs publics à une régulation privée au travers de la formalisation de contrats entre les producteurs et des industriels aux stratégies variées s'opère en relâchant progressivement l'ancrage organisé de la production au territoire. Les stratégies que déploieront les acteurs de la transformation laitière au cours des prochaines années ne seront pas homogènes pour de multiples raisons : de taille, de spécialisation sur les marchés d'aval (mix-produit), de statut d'entreprise (coopérative versus privée), de degré d'internationalisation (groupes internationaux versus petites et moyennes entreprises régionales) ou même de robustesse financière. ●●●



© Edler von Rabenstein fotolia.com

38%

des chefs
d'exploitations en
production laitière
avaient moins de 40
ans en 2000

24%

des chefs
d'exploitations en
production laitière
avaient moins de 40
ans en 2010

Derrière le terme général de contractualisation, les formes d'application seront variées et il pourra en résulter des pratiques différentes d'une entreprise à l'autre en ce qui concerne, par exemple, les volumes offerts aux producteurs, la fixation des prix, la gestion de la saisonnalité, etc. Il en découlera que tous les producteurs de lait n'auront pas les mêmes opportunités de développement, d'autant que ces dernières dépendront aussi de la vitesse de restructuration, au plan local, des exploitations laitières avoisinantes.

CROISSANCES ACCÉLÉRÉES ET ÉMERGENCE DE GRANDES EXPLOITATIONS LAITIÈRES À LA FRANÇAISE

Après avoir connu une période de grande stabilité entre 1995 et 2005 (prix du lait stable, rythme de restructuration modéré des exploitations laitières et surtout stabilité presque totale de la répartition territoriale de la production laitière), le secteur laitier français a été mis en mou-

vement de façon rapide et profonde par l'émergence de ce nouveau contexte de production et par une évolution démographique importante. Rajeunie de façon très volontariste grâce à la politique de pré-retraite/installation des années 1990, la pyramide des âges des producteurs affichait 38 % de chefs d'exploitation à moins de 40 ans en 2000. Ce pourcentage est tombé à 24 % en 2010 (ou 27 % en tenant compte de tous les coexploitants), alors que le pourcentage de chefs de plus de 50 ans augmentait fortement (de 32 à 38). La fin des quotas laitiers est donc gérée par des producteurs qui pour la moitié d'entre eux, compte tenu des carrières des chefs d'exploitations laitières, préparent la cessation ou la transmission de leur activité dans les dix ans.

Jusqu'au milieu des années 2000, la croissance des exploitations laitières françaises et les gains de productivité du travail, deux fois plus faibles que chez nos voisins d'Europe du Nord, étaient nettement impactés par des choix politiques spécifiques qui se sont révélés progressivement antagonistes.

Le maintien de la pro-

SUITE PAGE 19



LE POURCENTAGE D'EXPLOITATIONS
LAIITIÈRES DE PLUS DE 100 VACHES
DEVRAIT DÉPASSER LES 30 % DES
VACHES FRANÇAISES EN 2020 (42% DES
VACHES ALLEMANDES EN 2013).

© Infinita fotolia.com

RHÔNE-ALPES, PACA,
LANGUEDOC ROUSSILLON



LA RÉDUCTION DE LA VULNÉRABILITÉ AGRICOLE AUX INONDATIONS DU RHÔNE

Les crues du Rhône provoquent d'importants dégâts aux cultures et productions agricoles locales.

Les Chambres d'agriculture du Rhône aval se sont ainsi engagées dans une série d'actions et de sensibilisation dans l'objectif d'en limiter au maximum l'impact auprès des agriculteurs.



A la suite des inondations du Rhône de 2002 et 2003, les Chambres d'agriculture du Rhône aval dressent un constat alarmant sur la situation des exploitations agricoles riveraines du fleuve :

- > les 2/3 des exploitations des bords du Rhône en aval de Valence sont en zones inondables,
- > près d'1 exploitation sur 3 a subi au moins 5 inondations depuis 1993,
- > 3 exploitations sur 4 subissent des hauteurs d'eau supérieures à 1 mètre,
- > les exploitations, hors viticulture, ont plus de 60 % de leur surface inondée,
- > près de 2 exploitations sur 3 estiment subir des inondations d'intensité forte à très forte,
- > les pertes financières sont considérables.

En 2006, près de 320 enquêtes ont été réalisées auprès des exploitations situées

en zone inondable du Rhône notamment, afin de déterminer leurs points de vulnérabilité en fonction de leur système de production. Ces enquêtes ont ensuite donné lieu à l'élaboration et à la diffusion de guides de diagnostic, spécifiquement adaptés au contexte local des exploitations agricoles riveraines du Rhône. Ils permettent de trouver des solutions adaptées aux points de vulnérabilité des exploitations :

- > des mesures collectives, à prendre par un ensemble d'agriculteurs : création de zones de repli pour le bétail, prise en compte des enjeux agricoles dans les plans communaux de sauvegarde, mise en place d'une cellule de crise...
- > des mesures individuelles pour l'exploitation :
 - pour les personnes, les animaux, les bâtiments et les biens : surélévation des bâtiments d'exploitation, des ma-

tériels et des stocks, des polluants, réalisation de plan d'urgence...

- pour les cultures et les parcelles : plantation sur buttes, mise en place de haies "peignes", de couverts herbacés, sécurisation des réseaux d'irrigation...

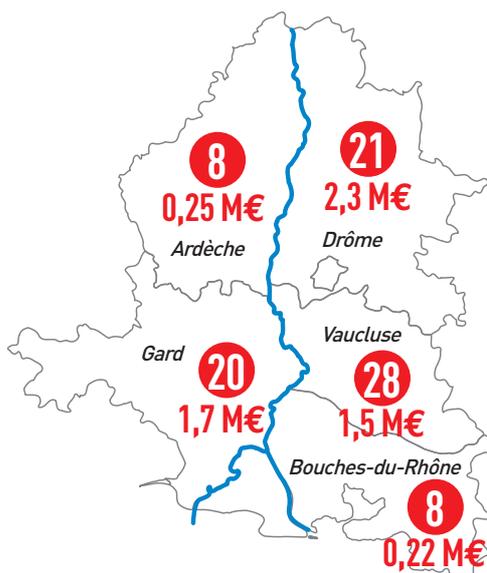
Depuis 2011 un dispositif, animé par les Chambres d'agriculture de l'Ardèche, des Bouches-du-Rhône, de la Drôme, du Gard et de Vaucluse, permet aux agriculteurs volontaires de mettre en place ces mesures grâce à des taux de subventions attractifs pouvant aller jusqu'à 80 % du coût des travaux.

Cet accompagnement des Chambres d'agriculture auprès des agriculteurs et le financement des mesures de réduction de la vulnérabilité ont été rendus possibles par les partenaires financiers et institutionnels du Plan Rhône : la DREAL¹ de Bassin, DDT(M)² des départements concernés, l'Europe à travers le FEDER³ Plan Rhône, l'État, les Régions Languedoc-Roussillon, PACA et Rhône-Alpes, le département du Gard, l'Agence de l'Eau RM&C⁴.

¹ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.
² Direction Départementale des Territoires et de la Mer
³ Fonds Européen de Développement Régional
⁴ RM&C : Rhône Méditerranée Corse

LES RÉALISATIONS :

- > dans les parcelles : haies brise-courant, surélévation de cultures sous serre, sécurisation de systèmes d'irrigation, forages et pompes immergées,
- > dans les bâtiments : batardeaux, mezzanines, planchers rehaussés, étagères, adaptations du système électrique, protections des produits phytosanitaires et du gasoil,
- > pour les bâtiments non adaptables au risque : délocalisations,
- > autres : zones refuge (matériel/cheptel), barques, matériels de nettoyage,...



LE DIAGNOSTIC

Il permet d'identifier les facteurs de vulnérabilité de l'exploitation et de choisir les bonnes mesures pour les réduire. L'évaluation se fait sur plusieurs points : parcelles, bâtiments, stocks, trésorerie,.... à partir d'une visite d'exploitation et d'un scénario d'inondation. L'agriculteur et le conseiller identifient ensuite les mesures de réduction les plus appropriées à partir du tableau de mesures. Le conseiller accompagne l'agriculteur dans ses choix, l'aide à calibrer ses aménagements, à faire son plan d'urgence et de remise en route, à monter et suivre le dossier de financement.

85
dossiers validés

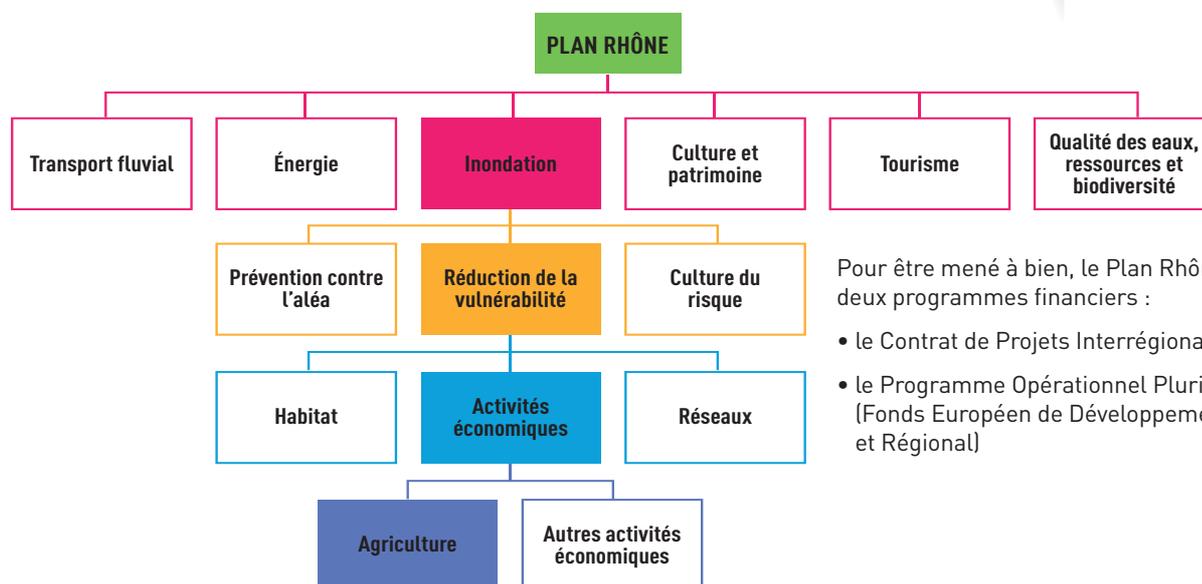
232
diagnostics individuels réalisés

6 M€
de travaux éligibles aux subventions

4,6 M€
de subventions / taux d'aide maximal de 80 %

QU'EST-CE QUE LE PLAN RHÔNE ?

C'est un projet global et partenarial d'aménagement du territoire, qui s'articule autour de différents volets dont le principal porte sur les inondations.



Pour être mené à bien, le Plan Rhône s'appuie sur deux programmes financiers :

- le Contrat de Projets Interrégional État-Régions
- le Programme Opérationnel Plurirégional FEDER (Fonds Européen de Développement Économique et Régional)

QUELQUES EXEMPLES DE MESURES FINANÇÉES PAR LE PLAN RHÔNE

DES RÉSEAUX D'IRRIGATION ENTERRÉS (ARLES, 13)

La mise en place de cette mesure a consisté à remplacer un tronçon de réseau d'irrigation de surface appartenant à l'ASL de la Royalette, commun à 2 exploitations agricoles de Camargue, par des conduites enterrées. Lors des crues ces réseaux sont malmenés : parfois cassés ou emportés, ils nécessitent des travaux de remise en état et de nettoyage longs et coûteux. Enterré, le réseau est donc sécurisé en cas de crues. La mise en place de cette mesure permet de limiter les dommages ainsi qu'une reprise plus rapide de l'activité après la crue.

UN ÉTAGE HORS D'EAU (LIVRON, 26)

A la suite des inondations de 2003 où l'eau était montée jusqu'à 1,80 mètre dans ses bâtiments, la mise hors d'atteinte de l'eau du matériel sensible de René BOYER ne pouvait se faire que par la construction d'un étage à 3,50 mètres du sol. Le matériel à protéger (semoirs, caisses pour la récolte, pompe d'irrigation...) est monté à l'aide d'un chariot élévateur. L'exploitant s'est également équipé d'un local phytosanitaire mobile, déplacé en cas de crues pour éviter une pollution de l'eau, et de batardeaux pour obstruer le portail d'un second bâtiment de stockage.



LA ZONE REFUGE COLLECTIVE « COFRUID'OC » (BOLLÈNE, 84)

A l'initiative de leur coopérative, 15 agriculteurs (Vaucluse/Gard) ont désormais un lieu sécurisé et aménagé pour le matériel en cas de crue. La zone refuge de 7 000 m² est facilement accessible, proche des grands axes routiers, au carrefour des 3 régions partenaires du Plan Rhône. « C'est une mesure complé-



mentaire des actions individuelles, bel exemple de réussite du programme », soulignent la Chambre d'agriculture 84 et la coopérative.

DES ÉTAGÈRES MÉTALLIQUES (VENEJAN, 30)

La SCEA Jardins des Hespérides a sécurisé son exploitation par la mise en place de mesures à la parcelle et dans le bâtiment agricole :

- > l'irrigation a été sécurisée par l'installation d'une pompe immergée et la réalisation d'un réseau enterré.
- > le matériel et les polluants ont été sécurisés grâce à des étagères métalliques dans le hangar agricole.



Les risques de pollution ont été réduits par l'investissement d'une armoire phytosanitaire, mise en sécurité par un chariot élévateur sur ces étagères métalliques.

UNE POMPE IMMERGÉE (SAINT-JUST D'ARDÈCHE, 07)

Une pompe immergée va être installée dans ce forage. Le dispositif étanche remplace un puits à ciel ouvert et une pompe de surface vulnérable aux crues.



UN BEL EXEMPLE D'ACTION MUTUALISÉE

3 questions à André BERNARD,
Président de la Chambre d'agriculture de Vaucluse

Pourquoi une implication des Chambres d'agriculture dans le Plan Rhône ?

A la suite des crues de 2002-2003 et face à l'ampleur des dégâts agricoles, la réaction de certains fut de considérer qu'en zone inondable, l'agriculture serait désormais limitée « aux prairies et peupliers ». C'est cette vision inacceptable d'un espace « paysager » figé qui a initié notre action. L'inondation, ce n'est pas tous les jours, en s'adaptant au risque on peut exploiter ces territoires fertiles. Sur cette conviction partagée, élus et conseillers ont mutualisé leurs compétences pour accompagner les exploitants à réaliser des mesures de réduction de vulnérabilité agricole.

Le bilan de cette action ?

L'agriculture est maintenue sur des territoires que certains voulaient condamner : c'est un beau succès ! A ce titre, je tiens à saluer l'administration et les collectivités pour l'évolution positive de leur vision de l'agriculture en zone inondable et pour les financements apportés. L'urbanisation amplifie le phénomène de crue sur l'espace agricole, je trouve donc juste que des moyens financiers publics aident les agriculteurs à supporter ce risque. Soulignons aussi la mobilisation exemplaire des 5 Chambres départementales d'agriculture de 3 régions ... sur un sujet sensible qui ne motivait pas le monde agricole au départ.

Quels enjeux pour l'agriculture dans le Plan Rhône-Saône ?

Le dispositif d'une efficacité bien démontrée est un succès sur le terrain. Sa pérennisation permettra de sécuriser les agriculteurs des zones inondables. C'est ce à quoi nous travaillons avec les partenaires du Plan Rhône, mais aussi auprès des collectivités en charge des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

TÉMOIGNAGES ET RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LE DISPOSITIF

LE POINT DE VUE DE RENÉ BOYER (LIVRON, 26)

« A mon sens, prendre en considération la vulnérabilité des exploitations agricoles est une nécessité dans les zones d'expansion des crues (ZEC). Et il est utile de poursuivre le plan Rhône. Les ZEC sont des zones tampons pour protéger des inondations certaines agglomérations, zones industrielles... Dans les zones agricoles, nous recevons donc l'eau malgré nous ; il faut bien qu'elle passe quelque part. Après les inondations de 2002 et 2003, les dossiers de pertes de fonds et de récoltes n'ont pas été acceptés par la DDAF car la zone de Pringarde n'est plus considérée comme inondée naturellement. Les aides du plan Rhône sont donc une forme de solidarité. »

EARL PAILHON ET FILS (PONT SAINT-ESPRIT, 30)

L'exploitation en zone inondable, 1,30 mètre de hauteur d'eau en 2003, est diversifiée : viticulture en cave particulière, arboriculture, céréales et plantes aromatiques. A sa tête le père, aidé par ses 2 fils, jeunes agriculteurs. Ce sont eux qui ont poussé le père à croire au Plan Rhône et à résister à la longueur de la procédure. 6 ans d'attente mais le résultat est là : sécurisation du réseau d'irrigation (forage, pompe immergée et réseau enterré) et délocalisation de la cave particulière sur un secteur de moindre risque. Pour l'exploitant, les facteurs de réussite sont le taux incitatif de financement et l'accompagnement de la Chambre d'agriculture (montage du dossier de demande de financement, réalisations des études réglementaires), sans lequel il n'aurait sans doute pas été au terme de son projet. LASA de travaux du Gard, en assurant la maîtrise d'ouvrage déléguée sur la partie irrigation, a facilité ce volet du projet, en réalisant les dossiers de demande de financement et en réduisant l'apport financier de l'exploitant à sa part d'autofinancement et à la TVA. Au final il reconnaît l'importance du volet réduction de la vulnérabilité des exploitations du Plan Rhône, il exprime un seul bémol, le niveau de protection imposé par l'État, jugé trop important.



RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR L'INONDATION DU 4 NOVEMBRE 2014

La crue a touché une vingtaine d'exploitations (Nord Vaucluse). Aucun dégât n'est constaté dans les bâtiments agricoles, surélevés pour faire face à ce type d'épisode de faible ampleur. Les dégâts sur parcelles furent divers. Sur la zone inondée, le montant des dommages évités par la réduction de vulnérabilité atteint presque le niveau des investissements : le dispositif est efficace. «C'est la première fois que j'arrive à dormir lors d'une crue» indique une agricultrice, sereine de savoir son matériel à l'abri.

Rédacteurs : Coralie Fondin et Benoit Lescuyer - Chambre d'agriculture du Gard, Claire Bernard - Chambre d'agriculture de Vaucluse, Christelle Macé - Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, Alice Bouton et Frédéric Sourd - Chambre d'agriculture de la Drôme, Régis Perier - Chambre d'agriculture de l'Ardèche.

Credits photos : CA30, CA13, CA84, CA26, DREAL Rhône-Alpes

INTERVIEW DE LA DREAL RHÔNE-ALPES⁵

CONSERVER LA PRÉSENCE D'UNE AGRICULTURE À FORTE VALEUR AJOUTÉE



Elsa LAGANIER

chargée de mission
réduction de la
vulnérabilité



Christophe BALLEZ-BAZ

responsable de la
Mission Rhône

Pourquoi aider les exploitations agricoles à travers le Plan Rhône ?

La zone inondable du Rhône est caractérisée par des enjeux économiques importants, avec la présence d'une agriculture à forte valeur ajoutée. La fréquence d'exposition de ces enjeux agricoles aux inondations, couplée aux dommages importants qu'ils sont susceptibles de subir, rend les mesures de réduction de la vulnérabilité pertinentes économiquement : les investissements nécessaires sont « rentables » au regard des dommages potentiels évités. De plus, pour prévenir les inondations, il est notamment nécessaire de préserver les champs d'expansion des crues, qui sont des zones agricoles ou naturelles, de l'urbanisation. Permettre le maintien de l'activité agricole dans ces zones c'est aussi garantir la pérennité de cette fonctionnalité.

Quel est le rôle de la DREAL de bassin dans ce dispositif ?

Nous avons un rôle d'animateur, et de coordinateur dans le cadre de ce projet partenarial. En effet, ce travail a pu voir le jour grâce à la mobilisation de tous les acteurs : les Chambres d'agriculture mais aussi les financeurs : l'Europe, l'État, l'Agence de l'Eau et les collectivités, ainsi que des DDT(M), interlocutrices locales des Chambres et assurant l'instruction des dossiers.

Que retenir-vous de cette 1^{ère} période (2007-2014) ?

C'est une vraie réussite ! On a réussi à passer des études à la phase opérationnelle grâce à la mobilisation de tous. Ce travail aurait été impossible sans l'implication des Chambres d'agriculture qui ont créé des outils, mobilisés et accompagné les agriculteurs dans cette démarche et sans les financements, notamment européens. C'est un dispositif efficace, et cela s'est confirmé lors des inondations de novembre 2014 et se manifeste aujourd'hui par de nouvelles demandes d'agriculteurs souhaitant réduire leur vulnérabilité.

Et maintenant ?

Les partenaires du Plan Rhône ont réaffirmé l'importance de ce dispositif et leur volonté partagée de poursuivre cette démarche à l'aval de Valence et de l'étendre au Rhône amont et à la Saône pour la période 2014-2020.

50%

Part des exploitations laitières de plus de 800 000 litres en zone de polyculture élevage

61%

Nombre d'exploitations laitières de plus de 800 000 litres en GAEC en Bretagne et Pays de la Loire

de 4 000 à 5 800

Evolution du nombre d'exploitations laitières de plus de cent vaches de novembre 2012 à novembre 2014

duction sur tout le territoire, objectif qui l'a finalement emporté sur la discrimination positive en faveur des exploitations de taille « moyennes », a favorisé l'émergence de grandes exploitations d'abord dans les zones laitières les moins denses (là où la demande de quotas était la moins forte). En 2010, la moitié des exploitations de plus de 800 000 l était située dans des zones de polyculture-élevage (contre 28 % des exploitations laitières au total). Dans les zones plus denses, la réglementation des quotas mais aussi le souhait de partager l'astreinte de la traite avec des coexploitants égaux en droits et en devoirs ont favorisé des formes d'organisation originales (à l'échelle européenne ou mondiale). Ainsi, 61 % des exploitations de plus de 800 000 litres des zones d'élevage de Bretagne et Pays de la Loire sont sous la forme d'associations (GAEC essentiellement) entre tiers (associés non apparentés). Une éventuelle convergence, après les quotas, de ces exploitations vers les formes classiquement pratiquées ailleurs (un chef d'entreprise, éventuellement son successeur, et des salariés) fait actuellement l'objet de débats non consensuels.

Dans le cadre du nouveau contexte, la taille des exploitations laitières évolue très rapidement. Stimulé par la perspective de prix du lait favorables à la fin 2013, le nombre d'exploitations laitières de plus de 100 vaches laitières est passé d'un peu moins de 4 000 à 5 800 entre novembre 2012 et novembre 2014 (données BDNI). Ce type d'exploitations qui ne regroupait que 3 % des vaches françaises en 2000, en regroupe désormais près de 20 %, et même 30 % dans de nombreuses zones de polyculture-élevage ou plus de 40% en Vendée ou dans la Vienne (contre

un peu plus de 50 % en Allemagne du Nord). Compte tenu du nombre d'exploitations françaises proches de ce seuil de 100 vaches laitières, ce mouvement est sûrement loin d'être achevé. En simulant des croissances d'exploitation identiques à taille et région égales, ce pourcentage devrait dépasser les 30 % des vaches françaises en 2020 (42 % des vaches allemandes en 2013).

Au-delà de l'émergence de ces grandes exploitations, la sortie progressive des quotas avec une référence nationale en hausse et davantage de mobilité s'est traduite par une diffusion de croissances dans l'ensemble du secteur laitier français avec quelques nuances. Entre 2008/09 et 2013/14, 70 % des exploitations sont en croissance, avec 26 % de livraisons en plus en moyenne par exploitation en 5 ans (données FranceAgriMer). Le taux d'exploitations en croissance est plus fort pour les ateliers laitiers de grande dimension, plus fort dans les zones laitières les plus denses (Ouest et massif du Jura, classiquement les deux zones laitières les plus dynamiques) et plus faible dans les zones de polyculture-élevage peu denses (à peine 50 %) victime d'une véritable déprise laitière.

La baisse des livraisons totales dépasse les 20 % pour le bassin Aquitain. D'où des phénomènes cumulatifs ou effets boule de neige. La distribution des tailles d'exploitation s'étale. L'écart de dimension

moyenne entre les exploitations laitières de plaine et de montagne s'accroît chaque année un peu plus (380 000 litres contre 226 000 litres en 2013/14) et la production laitière se redéplace sur le territoire depuis 2006.

Une projection réalisée à l'Institut de l'Élevage montre que la transformation profonde et rapide de la structure des exploi-

tations laitières françaises pourrait se poursuivre mais que le rythme de disparition devrait continuer à se réduire si le secteur sait garder son attractivité actuelle pour les jeunes installés. Si les exploitations suivaient entre 2010 et 2020 les trajectoires suivies entre 2000 et 2010 par les exploitations de mêmes caractéristiques (région, âge, taille, système), 55 000 exploitations pourraient gérer en 2020 le même nombre de vaches laitières qu'en 2013 (3,7 millions), autorisant une petite progression de la collecte conforme au projet de l'interprofession laitière française. Après avoir été divisé par 6 durant la période des quotas (427 000 exploitations laitières en 1983, 71 000 exploitations actives en avril 2013, sans doute 66 000 environ le 1^{er} avril 2015), le nombre d'exploitations laitières pourrait continuer à diminuer mais dans de bien moindres proportions.

Après avoir été divisé par 6 durant la période des quotas (427 000 exploitations laitières en 1983, 71 000 exploitations actives en avril 2013, sans doute 66 000 environ le 1^{er} avril 2015), le nombre d'exploitations laitières pourrait continuer à diminuer mais dans de bien moindres proportions.

Ce mouvement suppose néanmoins la poursuite d'une restructuration du secteur avec des investissements en bâtiments-équipements conséquents pour reloger 1 million de vaches laitières (à l'horizon 2030) dans 40 000 exploitations. Le chiffrage de ces investissements nécessaires aboutit à une valeur comparable au montant très élevé investi à l'amont de la filière par les exploitations laitières au cours des années 2000 (800 millions par an d'après une estimation réalisée à partir du RICA). Il fait écho avec les enjeux liés à la discussion du volet « investissements » dans le cadre du second pilier de la PAC 2015-2020, moins bien doté mais au moins aussi important que le volet « fonctionnement » (aides directes annuelles, largement découplées) de cette même politique agricole commune. ●●●

ENTRE 2008/09 ET 2013/14, 70 % DES EXPLOITATIONS SONT EN CROISSANCE, AVEC 26 % DE LIVRAISONS EN PLUS EN MOYENNE PAR EXPLOITATION.
(données FranceAgriMer)

UNE POLITIQUE LAITIÈRE COMMUNE INACHEVÉE ?

Les quotas laitiers déclinés en France avec des modalités d'application très particulières, complétés par une politique d'installation qui a eu un grand succès en production laitière, ont façonné pendant trente ans le visage de la France laitière. Depuis 2006, la « sortie progressive » gérée depuis Bruxelles a constitué une véritable période de transition pendant laquelle l'évolution des structures et de la géographie laitière française a été animée par de nouveaux rapports de prix et une forte volatilité.

Compte tenu de l'accélération de la croissance des exploitations dont c'était le projet, aujourd'hui seule une minorité des exploitations (une sur 3 en moyenne, un peu moins d'une sur deux dans l'Ouest en 2013/14) sont encore limitées par les quotas. Les déterminants de la production laitière sont désormais ailleurs : incitation à produire exercée par la marge laitière sur coût alimentaire, facteurs limitants divers (bâtiments-équipements, main-d'œuvre, surface).

La volatilité des prix est perçue très négativement par les producteurs français dont le coût de production est très marqué par les charges fixes (70 %), mais leur réponse aux signaux du marché a été particulièrement nette à plusieurs reprises dans cette période de transition beaucoup plus chahutée en France que plus au nord où la sortie progressive s'est transformée en décollage en puissance (cf. graphique). Le niveau futur de la production laitière dépendra fortement de l'écart entre le prix du lait et le coût de l'alimentation.

D'autant plus que les exploitations laitières françaises sont nettement moins spécialisées que leurs voisines et concurrentes d'Europe du nord, sauf en montagne et en

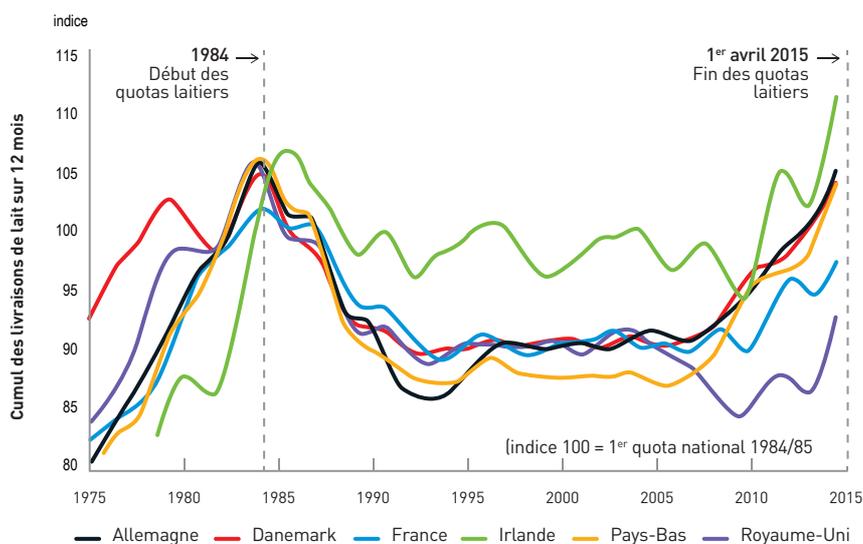
LE NIVEAU FUTUR DE LA PRODUCTION LAITIÈRE DÉPENDRA FORTEMENT DE L'ÉCART ENTRE LE PRIX DU LAIT ET LE COÛT DE L'ALIMENTATION

LA GESTION DE LA VOLATILITÉ DES PRIX ET DES VOLUMES DU FAIT D'ALÉAS CLIMATIQUES, SANITAIRES, ÉCONOMIQUES OU GÉOPOLITIQUES SERA UN POINT CENTRAL D'UNE ORGANISATION À TROUVER ENTRE PRODUCTEURS ET TRANSFORMATEURS

Bretagne. La gestion de la volatilité des prix et des volumes du fait d'aléas climatiques, sanitaires, économiques ou géopolitiques sera un point central d'une organisation à trouver entre producteurs et transformateurs puisque la Politique Agricole Commune s'est soigneusement éloignée du sujet sous la pression d'Etats membres qui y verraient un frein à leurs avantages comparatifs supposés.

Compte tenu de la puissance et de la constance des déplacements géographiques de la production observés depuis 2006, la production laitière devrait continuer à refluer de certains territoires, d'autant plus que la densité laitière est faible et les alter-

Évolution des livraisons de lait entre 1975 et 2015 dans 6 principaux pays laitiers européens



Source Eurostat - traitement Institut de l'Élevage

natives accessibles et séduisantes. Le recul devrait continuer à être plus fort dans certaines zones de polyculture-élevage qu'en montagne, future bénéficiaire de nouveaux transferts d'aides directes suite aux choix nationaux opérés pour la PAC (2014-2020) qui cherchent à préserver la diversité de la France laitière dans le nouveau contexte avec la boîte à outils récemment négociée au niveau européen.

Bien que les fondamentaux des marchés des produits laitiers soient bons (demande mondiale croissante) en particulier pour l'Europe, qui fait partie des rares zones mondiales capables d'approvisionner le marché mondial, on ne peut pas exclure que les insuffisances de cette boîte à outils apparaissent au grand jour si la volatilité non gérée finit par décourager les investissements et le renouvellement des générations d'éleveurs. ●

Christophe PERROT, Gérard YOU
Institut de l'élevage, département Economie

Vincent CHATELLIER
INRA, UR 1134 (LERECO)

Myriam ENNIFAR
FranceAgriMer

LA SORTIE DES QUOTAS LAITIERS EN SUISSE

La libéralisation des marchés n'a affecté que tardivement le secteur laitier, aussi bien en Suisse que dans l'Union européenne, en raison de la mise en place d'une régulation spécifique de la production, par encadrement administratif des volumes produits (quotas) instaurés dès 1977 en Suisse, et en 1984 dans l'Union européenne, qui a permis de contenir les dépenses publiques de soutien des marchés laitiers, atténuant du même coup la pression budgétaire pour justifier une nouvelle réforme.

Toutefois, alors que la libéralisation des marchés progressait dans les autres secteurs, les quotas constituaient une entorse de plus en plus inconcevable à la doctrine libérale.

À la fin des années 2000, la sortie des quotas laitiers est donc actée, pour 2009 en Suisse, et pour 2015 dans l'Union Européenne.

UN ATERRISSAGE DIFFICILE POUR LES « LAITS DE CENTRALE »

La production laitière suisse est très différemment structurée au moment de la sortie des quotas :

- > La filière de production fromagère (40 % de la collecte) est solidement organisée autour de la production de fromages AOP, avec un pilotage par l'interprofession de chaque AOP des volumes de fromages produits. Elle bénéficie depuis 1999 d'une prime spécifique financée sur budget fédéral de 20 centimes par kilo de lait destiné à la production de fromages (ramené à 15 centimes CHF en 2012) majorée de 3 centimes par kg pour les laits produits sans ensilage. Elle n'est pas immédiatement affectée par la sortie des quotas, si ce n'est que le lait qui n'est pas transformé en fromages est livré à la filière des laits d'industrie.
- > La filière des « laits d'industrie » ou « laits de centrale » (60 % de la collecte) qui ne disposait pas auparavant d'une organisation interprofessionnelle aussi solide est directement affectée par la sortie des quotas. Elle concernait en 2008 quelque 14 000 producteurs, regroupés en 2 500 sociétés de laiterie qui livraient à 8 entreprises laitières, dont deux contrôlées par deux grands distributeurs (Migro et Coop qui assurent 70 % du commerce de détail).¹

La manière dont s'est effectuée la sortie des quotas a fortement contribué à exacerber les tensions entre les différents acteurs de la filière des laits de centrale. Actée dès 2004 dans le cadre de la politique agricole 2007 (PA 2007) la suppression des quotas laitiers, initialement prévue pour le premier mai 2007, a été reportée au 1^{er} mai 2009, avec une période transitoire de 2006 à 2009. Pendant cette période transitoire, les transformateurs ont été autorisés à contractualiser sur des quantités sup-



plémentaires hors quotas, sous la condition de justifier auprès de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) de débouchés à l'exportation, et que les livreurs de lait soient regroupés en Organisation de producteurs (OP) ou en Organisation de producteurs-utilisateurs (OPU), le contrôle des quantités se faisant désormais à l'échelle de l'OP/ OPU et non plus à l'échelle individuelle. Dans ce cadre, et dans un contexte international porteur pour les exportations, 70 000 tonnes supplémentaires hors quotas ont été attribuées en 2006-2007, 200 000 tonnes en 2007-2008 et 125 000 tonnes en 2008-2009 (soit près de 400 000 tonnes en tout pour une livraison de lait de centrale de l'ordre de 2 millions de tonnes). Cette augmentation brutale de la production butte en 2009 sur le retournement des marchés internationaux. Les prix intérieurs des laits d'industrie s'effondrent de 85 centimes par kilo, maximum atteints en septembre 2008, à 60 centimes en mai 2009.

La sortie des quotas débouche ainsi sur une crise laitière qui conduit le pouvoir fédéral à débloquer 14 millions de CHF en janvier-février 2009 puis encore 4,5 millions en octobre, pour financer le stockage tandis que la « force obligatoire »² est conférée à l'interprofession nationale pour un prélèvement obligatoire de 1 centime par kilo destiné à soutenir l'écoulement des excédents de beurre et de crème.

¹ Origine des chiffres: S. Reviron. Agridea, communication au séminaire PSL de Salavaux du 27/01/2011.

² Conférée par les pouvoirs publics à l'interprofession pour une période donnée la « force obligatoire » étend à tous les producteurs, y compris hors de l'interprofession, les règles de cette dernière, qui dès lors s'impose à tous.

UN DISPOSITIF AMBITIEUX DE RÉGULATION INTERPROFESSIONNELLE POUR LE LAIT D'INDUSTRIE...

À la suite de la suppression des quotas, les Pouvoirs publics suisses ont délégué à l'interprofession laitière le pouvoir de régulation des marchés, par l'élaboration d'un contrat type obligatoire, et par le pouvoir de négocier au sein de l'interprofession les prix et les volumes sur les différents segments de marché, correspondant à trois catégories de laits d'industrie, différenciés selon leur utilisation :

- > le lait de segment A (85,1 % des volumes en 2014), destiné à l'élaboration des produits à haute valeur ajoutée, protégés, tel que le lait frais, la crème et le beurre, les yaourts de consommation domestique, ou soutenue (produits d'exportation subventionnés par compensation du surcoût de la matière première domestique),
- > le lait de segment B (13,2 % des volumes en 2014), destiné à l'élaboration de produits à valeur ajoutée limitée ou soumis à une pression concurrentielle plus élevée, sans protection ni soutien, tels que les yaourts ou la poudre de lait et autres produits frais pour l'exportation,
- > le lait de catégorie C (1,7 % des volumes en 2014) transformé sans soutiens en produits de dégagement destinés à désengorger le marché domestique.

Cette segmentation doit figurer dans les contrats d'achat, et doit être appliquée par tous les transformateurs ou toutes les organisations qui achètent du lait au premier et au deuxième échelon. Elle doit ainsi permettre de réduire la pression sur les prix dans les segments de marché à forte valeur ajoutée, et d'en faire bénéficier les producteurs.³

Pour chaque catégorie de lait, l'interprofession lait (ou BO Milch) calcule et publie un prix indicatif, devant servir de référence dans l'élaboration des contrats individuels. À titre d'exemple, ces prix indicatifs étaient en janvier 2015 de 68 centimes CHF par kilo pour le lait A, de



© Edler von Rabenstein

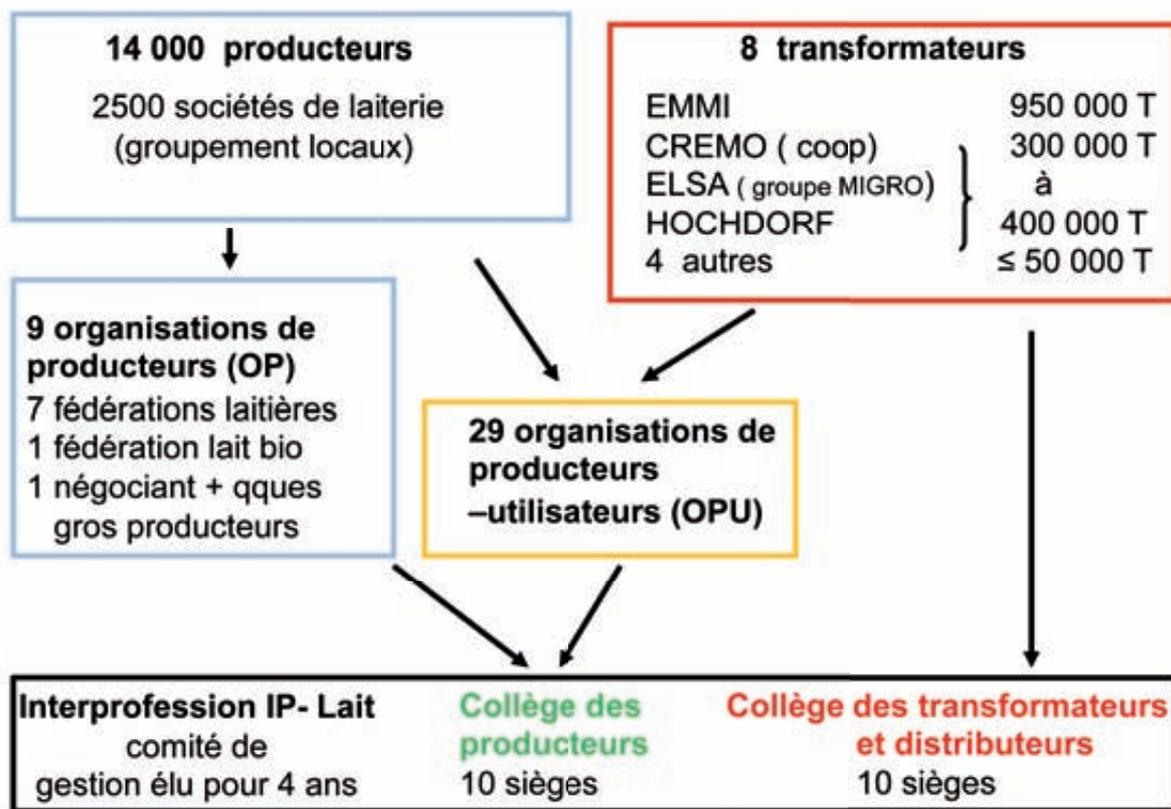
50,5 centimes pour le lait B et de 23,8 centimes pour le lait C⁴. Il y a donc possibilité d'entente entre les opérateurs de la filière sur les prix et sur le volume de lait, ce que la réglementation de la concurrence suisse accepte, mais ce que la direction de la concurrence de l'UE interdit jusqu'ici formellement.

... QUI NE PERMET PAS D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS FIXÉS

Est-ce à dire que tout est au mieux dans le meilleur des mondes ? Certainement pas. Il ne suffit pas de disposer d'un outil interprofessionnel de régulation, si sophistiqué soit-il, pour garantir son efficacité. Encore faut-il que les protagonistes de l'interprofession partagent les mêmes objectifs. Or s'il y a bien discussion au sein de l'interprofession, on est loin d'une entente effective, si bien que dans les faits les prix effectifs peuvent être très inférieurs aux prix indicatifs. C'est le cas en ce début d'année 2015, suite à une année 2014 où la production a atteint un niveau record (+ 3,3 % par rapport à 2013) alors que la consommation restait stagnante, voir en régression pour le lait de boisson, la crème et les yaourts⁵. Faute d'une maîtrise des volumes, le prix moyen du lait A pour janvier est inférieur à 60 centimes, et le prix des laits B et C s'effondre, en raison notamment de la réévaluation du Franc suisse qui réduit encore les possibilités de valorisation à l'exportation.

« C'est la déconfiture, au point qu'Emmi achète du lait C au prix dérisoire de 10 centimes le litre » (Journal Agri 27, février 2015). Les enquêtes de terrain montrent en effet que les clauses du contrat ne sont pas toujours respectées. Certains transformateurs ont élaboré leur propre système de calcul des prix en ignorant la segmentation contractuelle, d'autres imposent la production de lait C alors que ce choix est normalement laissé aux producteurs. Les producteurs sont regroupés en deux types d'organisations : les OP, qui correspondent à un territoire, et les OPU qui regroupent les producteurs d'un même transformateur (voir le schéma joint). Il s'avère dans ces conditions que les comportements de passager clandestin sont fréquents (entente entre certains opérateurs au détriment de l'intérêt général) si bien que, in fine, avec la sortie des quotas, les producteurs ont perdu de leur pouvoir de négociation et que le prix moyen du lait d'industrie reste durablement inférieur à ce qu'il était avant la suppression des quotas. Pour essayer de rééquilibrer les pouvoirs de marché au sein de l'interprofession, l'association des producteurs suisses de lait (PSL) a proposé la création d'un pool unique de commercialisation du lait, alternative qui a été écartée par la justice. A défaut, elle aurait souhaité que seules les OP siègent à l'interprofession, mais les industriels ont eu gain de cause en imposant les OPU. Par ce biais, ils ont un pied dans le collège des producteurs, ce qui ne peut qu'affaiblir le pouvoir de négociation de ces derniers. En outre, le mix produit

Organisation de la filière et de l'interprofession « lait d'industrie » suisse en 2010 à la sortie des quotas



varie d'un industriel à l'autre si bien que le prix moyen à la ferme varie beaucoup d'un producteur à l'autre, selon l'organisation à laquelle il appartient, les industriels ayant tendance à réserver le lait A aux membres de leur OPU, et à acheter les laits de catégorie B et C auprès des OP.

DES ÉLÉMENTS DE RÉSOLUTION CONFLICTUELLE DONT NE DISPOSE PAS L'EUROPE

Si la segmentation du marché paraît un acquis tout à fait important pour les producteurs, cela ne signifie pas la disparition de toute contradiction. L'interprofession ne peut pas s'affranchir des conditions du marché, et faute d'une maîtrise des volumes, les prix baissent quand la production augmente plus vite que la capacité d'absorption du marché. Ainsi, l'interprofession suisse pour les laits de centrale, bien que formellement dotée de pouvoirs importants, n'apparaît pas en situation de se substituer aux pouvoirs publics pour assurer une maîtrise des volumes qui permette une régula-

rité et un niveau de prix satisfaisant pour les producteurs. Encore convient-il de rappeler que le niveau de prix moyen du lait en Suisse reste supérieur aux prix européens, ainsi que les aides directes dont bénéficient les producteurs. Même en diminution dans la nouvelle programmation de politique agricole, et assorties de « prestations écologiques requises » beaucoup plus contraignantes, les aides directes à l'hectare en Suisse restent d'un ordre de grandeur cinq fois plus élevées que dans l'UE³. Autant d'éléments dont dispose encore la Suisse mais dont ne dispose pas l'UE pour désamorcer les situations conflictuelles. ●

Jean-Christophe KROLL
Professeur d'économie
Agrosup Dijon

³ Les pouvoirs publics ont confié la collecte des informations sur les flux des différentes catégories de lait au niveau des livreurs et au niveau des transformateurs à un organisme privé indépendant, TMS Fiduciaire Sarl. qui vérifie la cohérence des déclarations des uns et des autres et publie les données collectées.

⁴ Avant la dernière réévaluation du CHF, la parité entre les deux monnaies était stabilisée autour de 1 CHF pour 0,8 €. Suite à la réévaluation on est proche de la parité 1 CHF = 1 €.

⁵ Tous les chiffres concernant la situation des marchés proviennent du rapport mensuel sur la situation du marché

⁶ 2,8 milliards CHF d'aides directes en 2013 pour une SAU de l'ordre de 1 million d'ha, soit en moyenne 2 800 CHF/ha, soit encore 2 240 €/ha pour une parité de 1CHF = 0,8 €, et 2 800 €/ha avec la parité actuelle, montant qu'il convient de diviser environ par deux en pouvoir d'achat réel.

POUR EN SAVOIR PLUS

GRI HEBDO SUISSE 2015 : « Un appel à l'aide pour la branche laitière » résolution de l'Union suisse des paysans. , 27 février

CLERSON-GUICHERD F, 2014 : « De la contractualisation du système laitier suisse, des leçons à en tirer » Mémoire de maîtrise en agroéconomie Université LAVAL, QUEBEC, CANADA

Interprofession du lait BO MILCH-IP LAIT-IP LATTE, 2014 : « Règlement relatif à la segmentation du marché du lait », regl_seg_m_141126_f.doc

KROLL J.C., TROUVE A., DERUAZ M., 2010 : « Quelle perspective de régulation après la sortie des quotas ». Tome 2 « Analyse des différents modes de régulation des marchés laitiers dans le monde » UMR 1041, INRA-AGROSUP CESAER, septembre

Office fédéral de l'agriculture de la Confédération suisse(OFAG), 2014 : « Rapport agricole 2014 » DEFR Berne, CH.

Office fédéral de l'agriculture de la Confédération suisse(OFAG), 2014 : « Bulletin du marché du lait » DFER, secteur observation du marché, juillet.

Producteurs suisses de lait PSL, 2015 : « Surveillance du prix du lait » rapport novembre 2014 lait de centrale PER, 22 janvier .

REVIRON S. 2014 : « les mécanismes de formation des prix du lait en Suisse » AGRIDEA

SWISSMILK 2015 : « Rapport mensuel sur la situation du marché du lait et des produits laitiers en Suisse » www.swissmilk.ch/situation-actuelle-du-marché Berne 24 février.

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE, CHARGÉE DE CONTRAINTES ET D'INCERTITUDES



INTERVIEW DE Daniel ROGUET

Président de la Commission élevage de l'APCA,
Président de la Chambre d'agriculture de la Somme et éleveur laitier.

QUE PENSEZ-VOUS DES CONSÉQUENCES DE LA DISPARITION DES QUOTAS LAITIERS ?

Je fais partie de cette génération qui a connu leur mise en place, j'ai manifesté à l'époque contre leur instauration. Il nous paraissait impossible d'accepter ce dispositif car on y voyait une entrave au développement de la production laitière. Trente ans après, rendez-vous compte, on en est arrivé presque à réclamer qu'ils perdurent. Pourquoi ? Parce qu'on s'est aperçu qu'une production régulée permettait d'obtenir un prix relativement régulier et acceptable. Aujourd'hui, nous entrons dans une démarche nouvelle. C'est à nouveau une révolution pour les éleveurs laitiers. On s'aperçoit aujourd'hui que la volatilité des prix induite ne manquera pas d'avoir des conséquences sur le revenu des éleveurs. L'amplitude de ces variations ne sera pas du tout facile à gérer, comme on le voit pour certaines autres productions. Il faut ajouter que le lait est un produit qui ne se conserve pas. Malgré tout, il nous faut bien accepter cette nouvelle donne. C'est pour cela que les producteurs de lait doivent anticiper, avec les outils qui sont mis à leur disposition, c'est-à-dire la contractualisation.

Cela n'a toutefois rien de simple et aura un fort impact sur nos territoires et leur aménagement. Nous assisterons par ailleurs à une diversité de négociations en fonction du type et du caractère des interlocuteurs et de la diversité des

acheteurs de lait, il y aura donc automatiquement des visions différentes entre producteurs.

CECI GÉNÈRE-T-IL POUR VOUS DES INQUIÉTUDES ET QUELLES SERONT LES FACULTÉS D'ADAPTATION ?

Je suis inquiet pour ce qu'on appelle aujourd'hui le secteur intermédiaire de production. Le risque de cette dynamique est de concentrer la production de lait dans un secteur donné qui se préfigure comme la grande région Nord-Ouest. Les zones intermédiaires n'auront alors pour toute arme que la transformation et la valorisation de leur production en produits AOP.

La Commission européenne ne mesure pas les risques de baisses des prix. Actuellement, quand on interroge le Commissaire européen à l'agriculture, il répond qu'il n'y aura pas de problème. Or, je vous signale qu'à l'instant où nous parlons, le prix du lait est à moins de 300 euros les 1 000 litres. Certes, ce n'était pas le cas il y a quelques mois, mais on ne pourra pas tenir ainsi, cela aura forcément des conséquences sur la pérennité de la production laitière. Il ne fait pas être un grand devin, pour augurer que cela conduira à une augmentation de la taille des troupeaux.

Les éleveurs chercheront inévitablement à compenser la volatilité par le volume produit.

La grosse difficulté sera les capacités d'adaptation de certains élevages et l'organisation du travail qui devra se mettre en place. Les Chambres d'agriculture ont ici un rôle primordial à jouer.

Les jeunes n'ont pas vocation, comme chacun de nous, à devenir esclave de leur cheptel, ils réclament, comme cela leur est dû, une certaine qualité de vie. Il en va là aussi de la pérennisation de la filière. Et nous, Chambres, devons pouvoir y répondre.

Un accompagnement sur ces problématiques est ainsi déjà mis en place. Pour le reste, je suis malgré tout optimiste car certains marchés vers les pays tiers s'ouvrent. Nous sommes capables d'y répondre mais devons œuvrer pour une juste répartition des plus values. ●



Les jeunes éleveurs réclament comme cela leur est dû, une certaine qualité de vie

© JAULIN J. CA Vendée

Propos recueillis par
Victor SIMÉON et Gwenola BRIANT
Chambres d'agriculture France
Direction Relations publiques et
communication.

CNIEL / UN ENGAGEMENT RENFORCÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS



INTERVIEW DE **Thierry ROQUEFEUIL**

Président du CNIEL et de la FNPL

COMMENT L'INTERPROFESSION LAITIÈRE PERÇOIT-ELLE LA SORTIE DES QUOTAS LAITIERS ?

L'interprofession laitière a une vocation d'éclairage des marchés. Les indicateurs qu'elle produit permettent aux producteurs et aux transformateurs d'avoir une vision économique réelle permettant de débattre et de finaliser leurs contrats. Parmi ses autres missions, figure celle de promouvoir l'ensemble de la filière laitière, dans les pays émergents qui constitueront demain les nouveaux débouchés. Ce nouveau contexte nous conduit tout naturellement à nous engager encore plus fortement dans la partie économique et de développement des marchés. Nous continuons ainsi à mettre en place d'importantes campagnes de communication, vers les pays tiers et ne manquons pas de valoriser tout ce qui concerne les qualités organoleptiques et sanitaires du lait

ainsi que la traçabilité de nos produits et de notre production. Nous jouons enfin un rôle de « facilitateur » que cela soit avec les gouvernements étrangers ou les Pouvoirs publics français pour que de nouvelles relations commerciales renouvelées se traduisent de façon très concrètes et assurent des perspectives économiques profitables à tous.

EN QUOI CETTE NOUVELLE CONFIGURATION LAITIÈRE VA-T-ELLE FACILITER LES RELATIONS ÉCONOMIQUES ET COMMERCIALES ENTRE LES ÉLEVEURS ET LES TRANSFORMATEURS ?

Sortir de trente ans de quotas laitiers et d'un fonctionnement administratif de la filière laitière laisse des traces et des habitudes en termes de concertation, de négociations et de façon de travailler qui ne peuvent s'effacer d'un seul coup. Nous entrons aujourd'hui dans

une phase de transition, où tout le monde cherche sa place dans un contexte où les relations et négociations commerciales ne sont pas encore facilitées. L'outil qu'est la contractualisation mérite d'être perfectionné d'où la demande de réalisation d'un audit. Un rapport d'étape sur la contractualisation sera disponible au 30

juin et le rapport final est attendu au 30 octobre. Nous espérons que celui-ci nous permette de conforter et d'améliorer les relations entre producteurs et transformateurs, notamment à travers une vision partagée sur l'avenir et la structuration de la filière laitière française. Selon les entreprises mais aussi le type de producteurs, le ressenti n'est pas le même et nous avons besoin de cet éclairage pour mettre en place les fondamentaux d'une feuille de route. La relation entre producteurs et transformateurs doit être équilibrée. La condition *si ne qua non* pour atteindre cet objectif est l'instauration d'un climat de confiance entre toutes les parties prenantes.

LA SORTIE DES QUOTAS LAITIERS PEUT-ELLE ÊTRE ACCÉLÉRATEUR D'INVESTISSEMENTS, NOTAMMENT EN MATIÈRE D'INNOVATIONS ?

Il s'agit là d'un enjeu fort. Nous avons pris un peu de retard dans certaines catégories d'investissements, du fait notamment du contingentement que nous imposaient les quotas. Dès aujourd'hui, de nombreux producteurs sont entrés dans une phase de modernisation. Tous les acteurs de développement, instituts techniques, organismes de recherche, conseillers d'élevage, mais aussi équipementiers doivent participer à cet élan dans un but certes de performances économiques mais aussi d'organisation du travail et d'amélioration de qualité de vie de l'éleveur. Ce volet social est tout aussi important et doit rester au centre de nos préoccupations pour que la filière continue à se pérenniser de génération en génération avec des installations-transmissions facilitées. ●

Propos recueillis par
Victor SIMÉON

Chambres d'agriculture France
Direction relations publiques et communication



La perspective de fin des quotas a conduit de nombreux éleveurs à se moderniser (ici robot de traite).

INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE

LA FIN DES QUOTAS LAITIER CONSTITUE PLUTÔT UNE OPPORTUNITÉ


 INTERVIEW DE
Michel NALET

 Directeur de la Communication et des relations extérieures
 du groupe Lactalis

**LA FIN DES QUOTAS LAITIERS
 CONSTITUE-T-ELLE UNE OPPORTUNITÉ
 OU UN RISQUE POUR UNE ENTREPRISE
 COMME LACTALIS ?**

Pour Lactalis, la fin des quotas laitiers ne constitue absolument pas un risque. Il faut d'ailleurs rappeler que la France n'atteint pas, depuis plusieurs années, le quota qui lui était imparti. Donc côté offre, pas de rupture brutale. Côté demande, nous nous trouvons en France et en Europe dans un contexte de marché mature. La demande mondiale est, par ailleurs, très forte. Ce ne sont ni le marché français, ni les marchés européens qui vont permettre de réaliser de fortes progressions de ventes en volumes car ils restent relativement stables mais de réelles opportunités existent vers les pays tiers. Les perspectives d'évolution et les fondamentaux de la consomma-

tion mondiale de lait sont, à dire d'experts, très favorables à moyen et long termes. Même si l'on se dirige vers des variations de prix plus marquées, nous ne pourrions aller que vers un accroissement de débouchés, que cela soit vers les pays d'Asie, d'Afrique mais aussi d'Amérique latine où notre groupe est bien implanté et où nous pourrions être amenés à compléter nos gammes de produits.

Comme vous le savez, le secteur laitier est fortement perturbé aujourd'hui, du fait de l'embargo russe. La France exportait dans une moindre mesure vers cette destination, mais cela a créé des déséquilibres en Europe car tous les produits qui n'ont pu être livrés se sont retrouvés sur le marché intérieur. Il s'agit là cependant d'une période passagère et nous espérons tous que ces exportations pourront bientôt reprendre.

**QUELS SONT NOS PRINCIPAUX
 CONCURRENDS DANS LE MONDE ?**

Aujourd'hui les trois grands pôles en capacité d'exporter des produits laitiers sont l'Amérique du Nord, l'Europe qui est très bien placée (avec la France, l'Allemagne, les Pays Bas, le Danemark et l'Irlande) et l'Océanie avec principalement la Nouvelle-Zélande.

**LE NOUVEAU MODE DE
 FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU
 LAIT EN EUROPE PEUT-IL ÊTRE UN
 LEVIER POUR UNE RECONFIGURATION
 DES RELATIONS COMMERCIALES AVEC
 VOS FOURNISSEURS ?**

C'est certain, aujourd'hui nous avons comme vous le dites une relation qui est commerciale liée à la contractualisation. Le changement à partir de cette nouvelle campagne sera que cela sera beaucoup moins administré. En dehors de l'Espagne mais sous une autre configuration, la France a été le seul pays à mettre en place ce dispositif de contrats dans un cadre très strict et formel. Cette contractualisation n'est pratiquée que par les entreprises privées, les coopératives estimant que leurs adhérents leur sont contractuellement liés. On aura donc effectivement des contrats individuels, et des discussions avec les organisations de producteurs sur les orientations à prendre aussi bien en ce qui concerne les volumes et les prix pour les années à venir. Et cela se construit au fur et à mesure. Ce nouveau système en construction devra ainsi trouver ses marques en tenant compte d'une volatilité plus grande qui générera une contrainte supplémentaire. ●

Propos recueillis par
Victor SIMÉON
 Chambres d'agriculture France
 Direction Relations publiques et
 Communication



Usine lactalis Prisma

RÉFORME TERRITORIALE :

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE PRÊTES AU 1^{ER} JANVIER 2016

Le Conseil constitutionnel a validé, le 15 janvier 2015, la nouvelle carte à 13 régions et le calendrier des élections départementales et régionales, premier volet de la réforme territoriale adopté par l'Assemblée nationale le 25 novembre 2014.

Les présidents des Chambres d'agriculture, réunis en session le 19 mars dernier, ont souhaité s'engager rapidement dans ce nouveau cadre territorial, en adoptant à l'unanimité une délibération pour que le réseau soit prêt au 1^{er} janvier 2016.

Ainsi, dans toutes les 14 régions concernées (les régions de Haute Normandie et Basse Normandie sont déjà réunies autour d'une seule Chambre régionale de Normandie), les Chambres d'agriculture départementales et régionales s'organisent pour la mise en place d'une Chambre régionale pour chaque nouvelle région par la fusion des Chambres régionales actuelles.

UNE GOUVERNANCE JUSQU'À 2019

Les Chambres d'agriculture proposent une gouvernance jusqu'à 2019, date des prochaines élections générales du réseau. Un décret est en préparation pour définir les dispositions suivantes dans chaque nouvelle région : une session regroupant les sessions des Chambres régionales actuelles, un(e) Président(e) élu(e) par la nouvelle session, un Bureau de 20 membres au maximum, les personnels de la nouvelle Chambre régionale.

Pour autant, le projet se poursuivra après cette date pour organiser les activités entre les différentes Chambres départementales et la Chambre régionale au sein de la nouvelle région, en veillant à renforcer le service des agriculteurs et des territoires en proximité et assurer la mission de représentation de l'agriculture au niveau régional, auprès du Conseil régional et du Préfet de région.

C'est un projet ambitieux qui est mené en parallèle du renforcement par la loi d'avenir Agriculture et forêt d'octobre 2014, des missions de la Chambre régionale en termes de régionalisation des fonctions supports (fonctions administratives et fonctions support du développement agricole). ●



Frédéric Ernou
Chambres d'agriculture France
Instances et réseau

CONCOURS LÉPINE 2015

UNE INVENTION EN LIEN ÉTROIT AVEC L'AGRICULTURE

Chaque année, le prestigieux prix du Président de la République du concours Lépine est remis à Paris dans le cadre de la Foire de Paris.

Cette année l'agro-écologie et le développement durable ont été mis à l'honneur.

L'invention primée par le célèbre Concours Lépine en 2015 est intimement liée à l'activité agricole. Trois amis alsaciens Charles Herrmann, Philippe Durrhammer & Xavier Remond emplis d'inventivité et de ténacité ont en effet remporté ce prix en présentant leur « Granulateur Mobile H-énergie », dispositif mobile de transformation en combustible d'une quarantaine de co-produits issus de l'agriculture ou de la viticulture. Interview de Philippe Durrhammer l'un des protagonistes de cette aventure.

Pouvez-vous nous situer le contexte et la genèse de ce projet collectif ?

Débuté il y a maintenant trois quatre ans, ce projet est issu de la réflexion et de l'engagement personnel de trois amis. Nous nous sommes en effet rendu compte de toutes les possibilités inexploitées ou sous-exploitées de tirer

partie de co-produits des activités agricoles et viticoles pour les transformer en combustibles de chauffage. Il faut préciser que chacun de nous a reçu la distinction de Meilleur ouvrier de France respectivement en tant que chauffagiste, serrurier et électricien. L'idée originelle était de trouver un moyen de valoriser toute cette matière première disponible et régénérée annuellement. Nous avons donc conçu cette unité mobile, réalisée à l'intérieur d'un semis remorque de 42 tonnes. Sa vocation est de se déplacer sur les exploitations ou les sites où la matière est disponible. Cela permet de répondre aux attentes des viticulteurs ou des agriculteurs qui bénéficient d'un dispositif de chauffage aux granulés ou de chaufferie biomasse de leurs exploitations et/ou de leur habitation et qui n'ont pas le temps de procéder à la transformation sur place. Cela évite également la livraison de cette matière première vers une structure externalisée et permet ainsi de réduire les émissions de CO₂.

Comment se comporte votre unité sur le terrain ?

Cela fait maintenant plus d'un an que notre unité arpente le terrain et tout se déroule pour le mieux. Les clients ne payent que le prix de la transformation et se montrent très satisfaits. Le panel des matières transformables est très varié, sarments de vignes, tiges de maïs... plus d'une quarantaine de co-produits ont ainsi été testés et sont transformés en granulés, sous la même forme que le pellet bois que l'on trouve dans le commerce. A titre de comparaison sur un hectare de maïs, si l'on récupère la tige avec les feuilles et que l'on enlève les 30 % végétal consacré à la régénération des sols, on obtient l'équivalent de 1 000 litres de fuel. Grâce aux données chif-

Remise du prix du Président de la République





Le concours Lépine

Le Concours Lépine / AIFF est une association créée le 8 décembre 1901 (Loi 1901), reconnue d'utilité également lauréate de l'Académie des Sciences Morales et Politiques. Cette association groupe les personnes qualifiées d'inventeurs par le dépôt d'un brevet ou d'un titre de Propriété Industrielle et/ou Intellectuelle. Son but est la promotion de l'invention, le soutien et défense des droits et intérêts des inventeurs, l'aide et appui aux inventeurs auprès des entreprises et des organismes officiels, la centralisation et la diffusion des inventions, le conseil aux inventeurs en amont et en aval de leurs inventions, la parution de leurs inventions dans « Invention Magazine » organe de presse officiel du Concours Lépine/ A.I.F.F.

Les trois lauréats du Concours Lépine et leur unité mobile de transformation de combustible.

© Concours Lépine.



© Puaud JB, CA Vendée

Selon les constatations observées la transformation d'un hectare de co-produits de la récolte du maïs fournirait l'équivalent de 1 000 litres de fuel.

frées transmises par la Chambre d'agriculture le potentiel en Alsace pour l'ensemble des co-produits de différentes cultures serait ainsi d'une équivalence de 100 millions de litres de fuel.

Comment envisagez-vous maintenant vos perspectives d'évolution ?

Nous avons déjà des contacts très intéressants avec l'Australie et le Québec. Nous allons, bien entendu, continuer à

exploiter cette unité mobile en Alsace et nous sommes également en relation étroite avec différents Châteaux viticoles du Médoc. L'unité que nous avons présentée est « toutes options », c'est-à-dire qu'elle peut traiter une grande diversité de matières premières, en fonction des besoins et des spécificités nous pouvons aussi la spécialiser et l'optimiser pour un type d'apport exclusif, comme par exemple les sarments de vignes en région viticole. Que cela soit concernant notre développement industriel ou les différents types d'usage tous les champs du possible sont désormais ouverts. ●

Quizz



Ces objets qui ont révolutionné notre existence ont été primés par le Concours Lépine rendez vous sur le site www.concours-lepine.com et trouvez en quelle année ? Lampe de poche, fer à repasser, cœur artificiel, autocuiseur, moulin à café, moteur à deux temps, stylo bille...

Propos recueillis par
Victor SIMÉON
Chambres d'agriculture France
Direction Relations publiques et communication

RELATIONS COMMERCIALES

DES OUTILS DE RÉGULATION DES MARCHÉS À LA CONTRACTUALISATION

La disparition progressive des outils de régulation des marchés et le poids croissant des acheteurs de produits agricoles a amené le législateur à remettre le contrat au centre de l'organisation des filières agricoles.

Des modifications importantes ont été apportées en 2014 pour améliorer le dispositif de la contractualisation et le rôle des organisations de producteurs.

Les mécanismes de soutien publics, essentiellement communautaires, ont protégé jusqu'à une période récente les agriculteurs de la volatilité des prix. La disparition de ces mécanismes, confirmée par la réforme de la PAC de 2013, et le renforcement des premiers acheteurs industriels ou commerciaux, qu'il s'agisse des coopératives, des grossistes, des centrales d'achat ou encore des distributeurs, ont placé les exploitants agricoles en situation de plus grande faiblesse dans la négociation de la cession de leurs produits. Le législateur, sous l'impulsion des Pouvoirs publics, a décidé de remédier à ce déséquilibre et a instauré avec la loi du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche le principe de contractualisation au sein du Code rural et de la pêche maritime à l'article L. 631-24.

RENFORCER LA POSITION DES AGRICULTEURS PAR LE CONTRAT

La loi de modernisation de l'agriculture a prévu la formalisation de contrats écrits, proposés à l'agriculteur par l'acheteur des produits agricoles, le processus de renégociation entre acheteur et producteur et les clauses minimales de ces contrats. Depuis 2010, le contrat écrit est obligatoire pour les produits agricoles destinés à la revente ou la transformation. Cette obligation est subordonnée, toutefois, à la signature d'un accord interprofessionnel ou à la publication d'un décret en Conseil d'Etat. La durée minimale du contrat est fixée à un an et il doit être précédé d'une proposition écrite de l'acheteur. La loi a prévu, également, des sanctions en cas de manquement aux obligations du contrat. L'acheteur est, ainsi, passible d'une amende de 75 000 € par producteur s'il ne fournit pas de conditions générales d'achat écrites ou s'il omet une ou plusieurs clauses obligatoires. Pour le producteur qui signe directement ou par personne interposée un contrat de vente de produits agricoles, le non-respect des engagements peut aller de la suspension, à la résiliation du contrat, en passant par l'application de dommages et intérêts, voire même l'exécution forcée par voie judiciaire. La forme écrite, l'origine de la proposition qui doit émaner de l'acheteur et le caractère obligatoire distinguent ces contrats agricoles du droit commun du Code civil et du Code de commerce qui s'attachent plus à définir les conditions de validité d'un contrat que son contenu ou sa forme.

Sous l'égide de cette loi, la contractualisation a été mise en place dans le secteur du lait (décret du 30 décembre 2010 entré en vigueur le 1^{er} mars 2011), des fruits et légumes (décret du 30 décembre 2010

La loi de modernisation de l'agriculture de 2010 a prévu la formalisation de contrats écrits, proposés à l'agriculteur par l'acheteur des produits agricoles, le processus de renégociation entre acheteur et producteur et les clauses minimales de ces contrats.



© Photographee.eu - Fotolia.com

La Loi d'avenir de 2014 complète la liste des clauses qui doivent obligatoirement figurer dans les contrats écrits en ajoutant l'obligation de préciser les règles applicables en cas de force majeure.



© Gejus fotolia.com

entré en vigueur le 1^{er} avril 2011, et dans le secteur des ovins (accord interprofessionnel du 1^{er} décembre 2010 étendu par un arrêté du 15 février 2011. L'application des dispositions de la loi de 2010 a été renforcée, pour les producteurs laitiers, par la publication le 14 mars 2012 d'un règlement communautaire – « le paquet lait »- permettant dans le secteur laitier la reconnaissance d'organisations de producteurs pour négocier collectivement des contrats avec les collecteurs, fixant les conditions et limites de taille de ces organisations et précisant la place des interprofessions dans ce dispositif.

DE NOUVEAUX APPORTS LÉGISLATIFS À UNE PREMIÈRE RÉPONSE IMPARFAITE

L'expérience a montré que la contractualisation proposée en 2010 n'a pas donné les résultats attendus pour renforcer la protection des producteurs au regard des acheteurs comme de la volatilité des prix. Ce constat a donné lieu à une tentative de la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation, dite loi « Hamon », visant à renforcer la loi de 2010 en prévoyant l'insertion d'une clause relative aux modalités de renégociation du prix permettant de prendre en compte les fluctuations des prix à la hausse comme à la baisse pour tout contrat de plus de trois mois et ce, sous peine d'amende, le dispositif. L'article L. 631-24 du Code rural et de la Pêche maritime renvoie ainsi, depuis, à l'article L. 441-8 du Code de commerce.

Le législateur a souhaité aller plus loin encore et s'est saisi de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 pour améliorer le dispo-

sitif de la contractualisation et le rôle des organisations de producteurs.

Des modifications importantes ont été apportées à l'article L. 631-4 du Code rural et de la pêche maritime tant sur le formalisme obligatoire du contrat de vente de produits agricoles, sur sa durée, son champ d'application, qu'en matière de renégociation des prix.

La loi d'avenir propose, ainsi, une seconde possibilité d'engagement obligatoire. Désormais, les Pouvoirs publics ou les organisations interprofessionnelles peuvent non seulement rendre obligatoire la conclusion de contrats de vente écrits mais aussi permettre aux acheteurs de proposer des contrats écrits aux producteurs ou aux organismes de producteurs. Elle complète la liste des clauses qui doivent obligatoirement figurer dans les contrats écrits en ajoutant l'obligation de préciser les règles applicables en cas de force majeure. Elle supprime, également, la durée minimale d'un an tout en conservant la durée maximale de contrat sur 5 ans (sauf si le producteur y renonce par écrit) afin d'adapter cette durée au produit, catégorie de produits ou d'acheteurs, voire au mode de commercialisation. Cette durée doit désormais être fixée par décret ou accord interprofessionnel et peut être allongée dans la limite de 2 années dans certaines situations : producteur ayant engagé la production depuis moins de 5 ans, nouvelle installation, démarrage d'une nouvelle production ou encore intégration d'un nouvel associé détenant au moins 10 % du capital de la société concernée. La loi limite à deux cas seulement de ré-

siliation anticipée de contrat : l'inexécution et la force majeure. Enfin, elle prévoit un préavis en cas de non-renouvellement de contrat par l'acheteur sans en fixer de délai particulier.

Assortie d'autres dispositions telles que le fait de conforter la place du médiateur dans les relations commerciales agricoles, ou d'encourager les organisations de producteurs en conformité avec le nouveau règlement européen du 17 décembre 2013 relatif à l'organisation commune de marché, la loi d'avenir devrait apporter une réponse au rééquilibrage et à la transparence de la négociation entre les producteurs et les entreprises rendus indispensables sans qu'elle ne se substitue cependant totalement aux instruments de gestion des marchés. Des évolutions pourraient, cependant, encore être envisagées dans un futur proche. En effet, un audit sur la contractualisation et l'organisation des producteurs (OP), demandé par la FNPL* au ministre de l'Agriculture devrait proposer de nouvelles avancées. Cet audit s'attachera à établir un état des lieux comparé de la mise en place de la contractualisation écrite dans le secteur coopératif et non coopératif. Il sera réalisé en deux temps. Un rapport d'étape sur la contractualisation est annoncé d'ici le 30 juin 2015. Le rapport final est attendu pour le 30 octobre. ●

Dominique BOUVIER
Chambres d'agriculture France
Responsable du service Entreprises et
Installation

* FNPL : Fédération nationale des producteurs de lait

STRAT-TRAINING

FAIRE ÉVOLUER LES COMPÉTENCES DES CONSEILLERS AGRICOLES

L'organisme de formation Resolia-APCA pilote le projet STRAT-TRAINING, financé par des fonds européens LEONARDO depuis octobre 2013. Ce projet a pour but de permettre à des organismes de formation de toute l'Europe de pouvoir former des conseillers agricoles et ruraux à des méthodes d'accompagnement stratégique pour que les chefs de Très Petites Entreprises (TPE) qu'ils conseillent puissent prendre en compte les enjeux de la performance globale.

Le secteur agricole est fortement concerné par cette démarche car il est représentatif des TPE isolées et conduites par des décideurs très formés techniquement mais avec une faible culture de management stratégique. Une boîte à outils et méthodes est proposée. Celle-ci contient :

- des programmes de formation adaptés aux besoins locaux propres des TPE des territoires de chaque partenaire,
- un guide d'utilisation des outils de la démarche stratégique,

- des méthodes de mobilisation efficace (approche marketing),
- un référentiel de compétences clefs.

Dans chaque pays partenaire, des équipes de formateurs sont mobilisables pour former de nouveaux conseillers prêts à intervenir auprès de TPE.

Frank PERVANCHON
Resolia-APCA

frank.pervancon@resolia.chambagri.fr
<https://strattrainingproject.wordpress.com>

Des échanges transnationaux

Les partenaires de STRAT-Training ont conscience qu'un partage de leurs outils, méthodes et techniques d'accompagnement des TPE est nécessaire à un niveau transnational. Il s'agit pour eux de bénéficier de l'expérience des uns et des autres, et de contribuer ensemble à l'élaboration d'un programme de formation de formateurs et des méthodes qui s'adaptent aux contextes locaux. Le pilotage est réalisé par Resolia-APCA, service commun de formation et de conseil du réseau des Chambres d'agriculture, avec un appui logistique de l'AC3A (Association des Chambres d'agriculture de l'arc atlantique) spécialiste des projets européens.

Les motivations des partenaires

CHAMBRE D'AGRICULTURE :

faire évoluer les approches de conseil en permettant aux conseillers techniques d'apporter une vision stratégique rapide à leurs clients pour une valeur ajoutée de leur conseil.

INSTITUT D'ÉDUCATION À L'AGROENVIRONNEMENT (SUPAGRO FLORAC) :

transfert d'une démarche d'accompagnement stratégique appelée PERFEA (www.perfea.org) et apprentissage d'outils européens pour un transfert auprès des enseignants de lycées agricoles et d'étudiants en licence professionnelle agricole.

SEGES – CENTRE DANOIS POUR L'AGRICULTURE :

amélioration des outils à destination des conseillers de terrain car pour eux, la stratégie est une valeur ajoutée incontournable du conseil aux agriculteurs.

ACADEMY OF LEARNING – ORGANISME DE FORMATION PRIVÉ ANGLAIS :

transfert d'outils marketing pour promouvoir les formations à la stratégie et développement de nouveaux produits de formation en management.

EFA – FÉDÉRATION ESPAGNOLE DES ÉCOLES FAMILIALES RURALES :

initiation des coopératives aux approches stratégiques et développement de relation avec l'Université pour développer des cursus « stratégie et agriculture »

L'UNIVERSITÉ TECHNIQUE DE CRÈTE UTILISE CE PROJET COMME SUPPORT DE RECHERCHE-ACTION POUR SES ÉTUDIANTS

DEUX PARTENAIRES VIENNENT EN OBSERVATION :

Agridea, service de développement agricole suisse et Gal Dunarea de Jos, de Roumanie.



Des conseillers danois en visite sur une exploitation bretonne lors d'un échange européen dans le cadre de STRAT-TRAINING



Une séquence de transfert des méthodes de stratégie auprès des partenaires européens



L'agriculture recrute ! Comment répondre à ses enjeux ?

12 JUIN

CHAMPAGNE ARDENNE

JOURNÉE RÉGIONALE DE L'EMPLOI EN AGRICULTURE

La Chambre d'agriculture de Champagne-Ardenne, avec la Région Champagne-Ardenne et la DRAAF Champagne-Ardenne, invite les professionnels de l'orientation et de la formation le 12 juin à la journée régionale de l'emploi en agriculture.

Au programme :

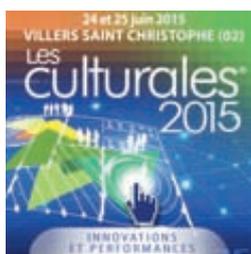
D'une main d'œuvre agricole familiale à des actifs salariés hors cadre agricole ? par Michel GUGLIELMI, professeur d'économie et de politiques agricoles à l'ISARA Lyon, ancien directeur de l'ISARA Lyon.

L'emploi en production agricole : quels sont les facteurs de réussite ?

La réponse de la branche agricole, le témoignage d'actifs entrants, l'expérience d'un nouvel employeur.

Zoom sur la formation par Max LOUETTE (DRAAF - Service régional de la formation et du développement) et Claude MEILLEUR (CRFPS).

Quels emplois et quelles compétences à l'horizon 2025 dans le secteur de la production agricole ?



24 ET 25 JUIN

LES CULTURALES

Sous le signe de l'innovation et de la performance

Les prochaines Culturales® organisées par Arvalis-Institut du végétal se tiendront à Villers-Saint-Christophe dans l'Aisne. « Innovations et performances », tel est le leitmotiv choisi par les nombreux partenaires dont les Chambres d'agriculture. Tous présenteront des résultats et solutions au service des performances des grandes cultures. Ce salon de plein champ, unique en son genre en France, mettra en avant les innovations par filière, dans tous les systèmes d'exploitation et sur des problématiques agronomiques et transversales



Charlotte BRAYER

Administratrice de la Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie

Les Chambres d'agriculture regroupent l'ensemble des agriculteurs de la région. Il est donc naturel qu'elles soient partenaires des animations des différentes filières agricoles, notamment des Culturales®, un événement particulièrement dynamique. Les Culturales® traitent de nombreux sujets qui rendent l'événement très attractif. Dans un contexte où l'on en demande de plus en plus aux agriculteurs, nous sommes preneurs de tout ce qui peut nous faire évoluer, par exemple pour les économies d'intrants, la protection de l'environnement mais aussi le maintien de nos revenus.

Le stand des Chambres d'agriculture présentera des outils opérationnels comme Mes Pi&ccelles, l'outil de traçabilité développé par les Chambres, et les opérations de suivi des auxiliaires et de la vie du sol.

La Chambre d'agriculture de la Somme présentera le drone qu'elle utilise pour la gestion de l'azote, celle de l'Aisne son outil numérisé de la carte du sol pour la modulation NPK.

Extrait du dossier de presse Les Culturales

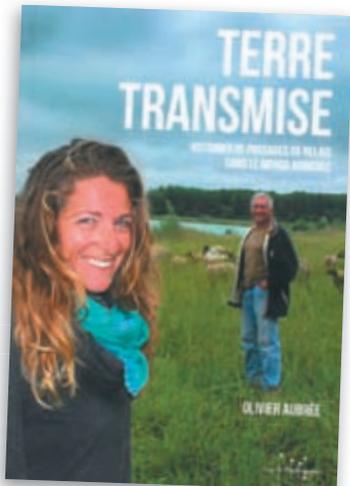
Pour en savoir plus : www.lesculturales.com

TERRE TRANSMISE

HISTOIRES DE PASSAGES DE RELAIS
DANS LE MONDE AGRICOLE

Olivier Aubrée

La transmission d'une exploitation agricole n'est pas une banale affaire de sous. Les moments où s'opèrent les passages de relais cristallisent aspirations, émotions, questions existentielles. Parcourant la France du nord au sud, Olivier Aubrée s'est plongé dans le quotidien de plusieurs couples cédant/reprenneur. Son écriture à hauteur d'hommes et de femmes décrit, entre accords, désaccords et chocs de personnalités, l'intensité de ces moments de vérité.



> Editions rue de l'Echiquier
12 rue du Moulins-Joly 75011 Paris
Prix 15 € TTC
www.ruedelechiquier.net

RETOUR SUR TERRE

CONTRE LES IDÉES REÇUES SUR L'AGRICULTURE,
L'ALIMENTATION ET LA FORÊT

Cet ouvrage issu d'un travail collectif réalisé au sein du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux s'ingénie à brèche en brèche un certain nombre d'idées reçues afin de pouvoir en débattre et de les commenter sur des bases de travaux scientifiques disponibles.



Ce livre fournit des réponses et donne des arguments sur la pseudo incapacité de nourrir 9,5 milliards de personnes en 2050, l'hypothétique manque de terres, ou d'eau, les OGM, les biocarburants et la faim dans le monde, les pollutions agricoles, le rapport entre PAC et Tiers Monde...

A lire absolument, pour se remettre les idées en place.

> Editions France Agricole
8 cité Paradis,
75493 Paris Cedex
Prix 22 €
www.editions-france-agricole.fr/

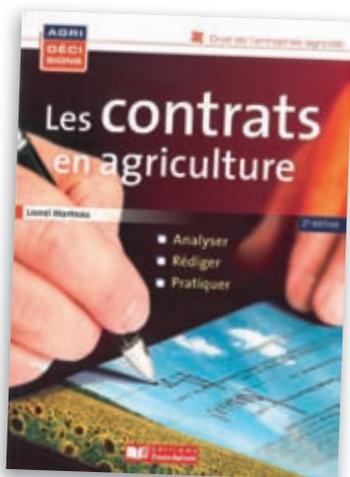
AGRI-DÉCISIONS

LES CONTRATS EN AGRICULTURE

Lionel Manteau

2^{ème} édition

Si les contrats en agriculture sont une réalité économique, ils possèdent également une dimension juridique créant des droits et des obligations pour les signataires. Le but de cet ouvrage est de mettre à la portée du plus grand nombre de praticiens et d'utilisateurs la connaissance de ces règles juridiques et d'en fournir une lecture claire afin d'éviter les malentendus. L'auteur décrit les principaux contrats utilisés par les agriculteurs pour exploiter, produire, organiser, assurer, emprunter, cautionner, acheter, vendre etc.

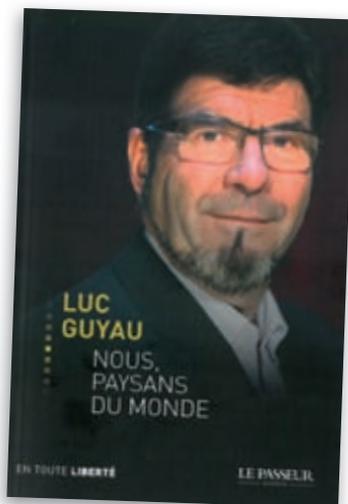


> Editions France Agricole
8 cité Paradis 75493 Paris Cedex
Prix 45 €
www.editions-france-agricole.fr

LUC GUYAU

NOUS PAYSANS DU
MONDE

Présenté sous la forme d'un abécédaire, ce livre retrace le parcours d'une vie d'agriculteur, de syndicaliste, de Chrétien et d'homme engagé ayant exercé de multiples responsabilités, dont la dernière en tant que Président du Conseil de la FAO. Il témoigne aussi de multiples rencontres avec d'autres personnalités comme Jacques Diouf, Elisabeth Dahan... Il expose enfin les grands enjeux de l'avenir dont le plus important est celui de nourrir les habitants de notre planète.



> Le Passeur Editeur
En toute liberté
Prix 19 € TTC
www.lepasseurediteur.com

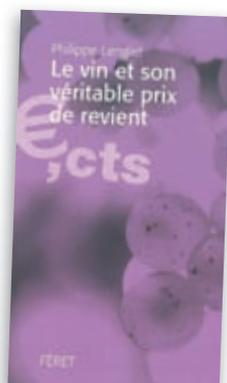
VINS NATURES DE L'UTOPIE À LA RÉALITÉ

L'auteur propose un voyage en utopie des vins naturels en présentant leurs enjeux techniques mais également commerciaux et sociaux. Les vins nature se définissent comme des vins exempts de tout intrant autre que le raisin. Cet écrit aborde les différentes phases clés de l'élaboration du vin avec les outils techniques de maîtrise du processus qui sont mis à disposition des vinificateurs tout en essayant de voir dans quelles mesures et à quelles conditions ils pourraient s'en passer...



LE VIN ET SON VÉRITABLE PRIX DE REVIENT

Ce précis clarifie la définition du calcul d'un prix de revient commercial de manière concrète. Un seul objectif, la pérennité de l'entreprise viticole, dans un secteur d'activité où chaque millésime est un nouvel enjeu économique. Les auteurs ont réalisé un travail synthétique et accessible pour éviter la lecture, le plus souvent fastidieuse, de centaines de pages éloignées du langage et du quotidien des vignerons et des responsables d'exploitation. Par une approche pragmatique et concrète, ils apportent des réponses pour déterminer ce que représente le prix de revient complet destiné à l'établissement d'un tarif commercial.



DÉVELOPPER SA MARQUE VITICOLE

Le développement du concept de marque représente un atout essentiel dans la stratégie de communication des domaines, leur permettant de se démarquer par le biais d'une identité visuelle claire, d'un nom reconnu ou encore d'un message fort. Cette démarche assure la pérennité de la reconnaissance des consommateurs pour la propriété et ses vins. Ce précis rassemble l'ensemble des outils essentiels afin de comprendre et de maîtriser la base de la communication pour la création et la mise en avant d'une marque viticole.



> Editions Feret, 24 allées de Tournay, 33000 Bordeaux. www.feret.com, prix 9,90 €

UN DEMI-SIÈCLE D'ENVIRONNEMENT ENTRE SCIENCE, POLITIQUE ET PROSPECTIVE

Rémi Barré, Thierry Lavoux, Vincent Pivoteau

Voici maintenant un demi-siècle que l'environnement a émergé comme enjeu scientifique, politique et sociétal. Cet ouvrage porte un regard sans équivalent sur l'évolution des politiques de l'environnement, leurs relations à la science, l'information ou la démocratie, la place de la prospective comme intelligence du temps ou l'avenir du développement durable qui est proposé.

> Editions Quae, www.quae.com, prix 38 €



DU TEIKEI AUX AMAP

LE RENOUVEAU DE LA VENTE DIRECTE DES PRODUITS FERMERS LOCAUX.

Hiroko Amemiya

Les AMAP sont maintenant plus de 1 200 et se réfèrent au système Teikei appru au Japon au début des années 70. Ces systèmes apportent une aide aux petits producteurs, notamment en maraîchage biologique sous forme d'un engagement de paiement par un groupe de consommateurs partenaires. L'origine du Teikei provient de l'idée de mères japonaises citadines angoissées par la pollution des aliments et soucieuses de la santé de leur progéniture. Ce phénomène social dynamique est ici étudié avec une approche théorique, appliquée et participante, multidisciplinaire et franco-japonaise. L'auteur s'est assurée le concours de nombreux chercheurs et acteurs de terrain en Bretagne et au Japon.

> Presse universitaire de Rennes Editions www.pur-editions.fr, prix 19 €





LE RENDEZ-VOUS DES AGRICULTEURS QUI INNOVENT !

18 régions ouvriront les portes de leurs exploitations en mai et juin 2015

DES AGRICULTEURS PARLENT AUX AGRICULTEURS

Les portes ouvertes Innov'Action donnent la parole aux agriculteurs innovants chez eux sur leur exploitation, terrain de l'innovation.

Sur chacune des portes ouvertes, le visiteur trouvera :

- > des innovations réalistes et faisables portées par des agriculteurs ;
- > des présentations et démonstrations faites par les agriculteurs eux-mêmes ;
- > une évaluation des innovations à travers l'expertise Chambres d'agriculture : une fiche témoignage disponible sur chacune des portes-ouvertes.

36

PLUS QU'UN ÉVÈNEMENT, UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT

Le défi des agriculteurs aujourd'hui est de concilier des entreprises agricoles compétitives et des systèmes de production à faible impact sur l'environnement.

Pour y arriver, l'innovation est primordiale. Innov'Action se veut un facteur de diffusion de ces innovations qui sont souvent issues de la recherche expérimentale mais qui existent aussi sur le terrain au sein des exploitations.

En 2015, trois thématiques de développement seront mises en avant dans les portes ouvertes :

- > énergie & climat
- > organisation du travail
- > groupes de développement



LES DATES CLÉS D'INNOV'ACTION

2008 la Chambre d'agriculture des Côtes-d'Armor initie le premier événement Innov'Action

2012 dans le cadre de la semaine de l'innovation, les journées Innov'Action sont étendues à toute la région bretonne

2013 les Chambres d'agriculture Pays de la Loire organisent également des journées Innov'Action aux côtés de la Bretagne

2014 ces portes ouvertes sont étendues à l'ensemble du territoire dans 12 régions

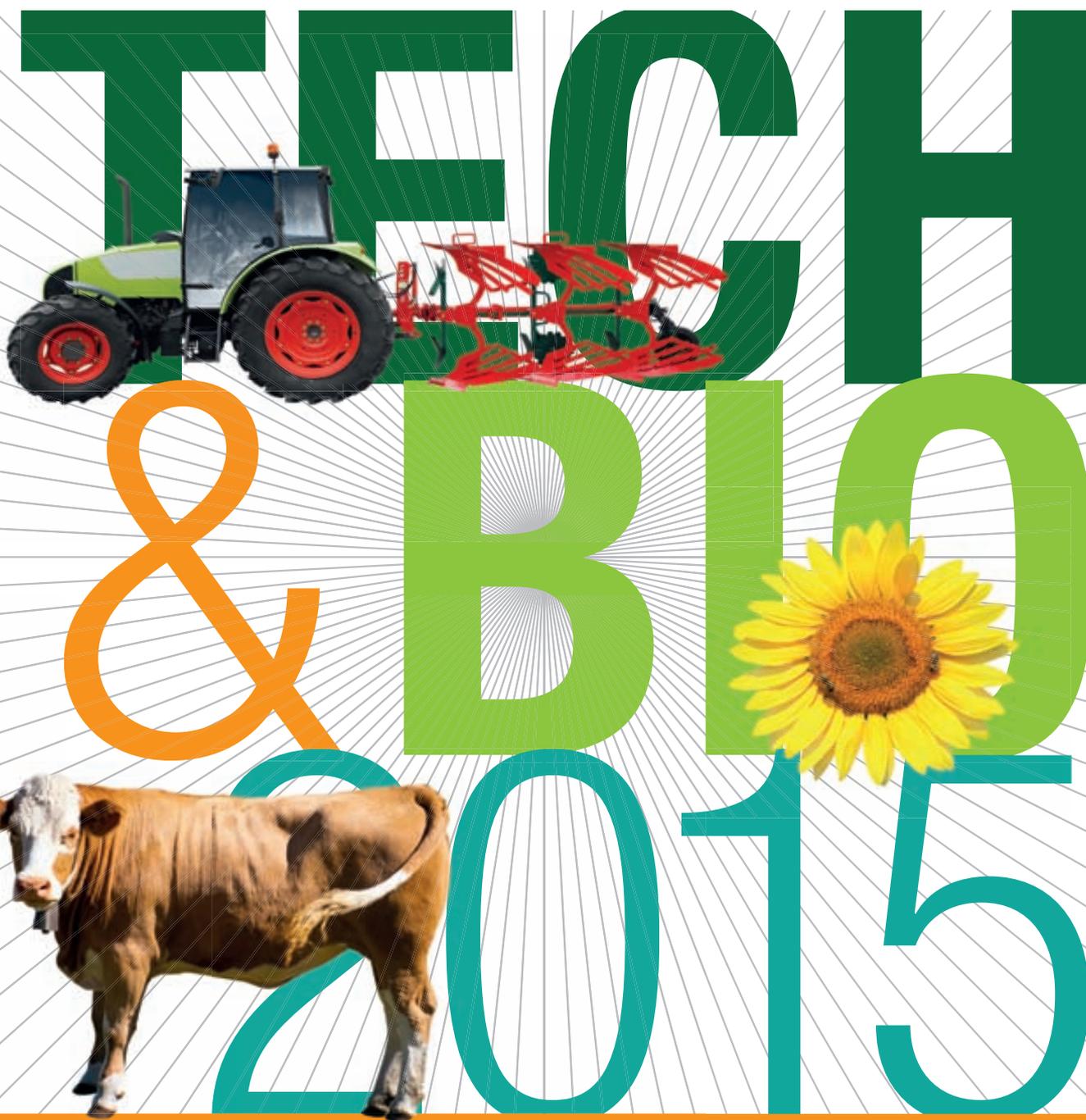
INNOV'ACTION RÉPOND AUX ENJEUX DU SECTEUR AGRICOLE POUR :

- détecter et valoriser les agriculteurs qui innovent,
- favoriser les échanges entre agriculteurs et avec le conseiller
- apporter des solutions aux agriculteurs dans les domaines du social, de l'économie et de l'environnement
- créer une dynamique sur les territoires et dans les exploitations



Découvrez sur www.innovaction-agriculture.fr les portes ouvertes et les illustrations des thématiques

LE SALON DES TECHNIQUES BIO ET ALTERNATIVES
THE PROFESSIONAL SHOW ON ORGANIC AND ALTERNATIVE FARMING TECHNIQUES



VALCO.M.FR - Photos Emmanuel Georges

LE MEILLEUR DES DÉMONSTRATIONS EN EUROPE
THE BEST OF ALL DEMONSTRATIONS IN EUROPE

23 & 24 SEPTEMBRE 2015
BOURG-LÈS-VALENCE | DRÔME
RHÔNE-ALPES | FRANCE



www.tech-n-bio.com

Une initiative Chambres d'Agriculture



Des territoires bio d'excellence



INNOV' ACTION

Le témoignage
d'agriculteurs
innovants !

Concilier performance
économique, sociale
et environnementale
MAI-JUIN 2015



**ALSACE
AQUITAINE
AUVERGNE
BOURGOGNE
BRETAGNE
CENTRE
CHAMPAGNE-ARDENNE
LANGUEDOC ROUSSILLON
LIMOUSIN
LORRAINE
MIDI-PYRÉNÉES
NORMANDIE
PAYS DE LA LOIRE
PICARDIE
POITOU-CHARENTES
PROVENCE-ALPES CÔTE D'AZUR
RHÔNE-ALPES**

www.innovaction-agriculture.fr

Rejoignez-nous sur Facebook



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE

UN ÉVÈNEMENT DES CHAMBRES D'AGRICULTURE